

ESPACE

de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / DÉCEMBRE 2016 / N°454

Dossier

L'Europe, quel numéro!?

Pologne:
marche-arrière toute?

Rencontre avec

Hubert Reeves



3 Éditorial

Un méchant coup de Trump par **Jean-Pol Hecq**.

4 Espace de brièvetés

6 Grand entretien

Est-ce une bonne idée de faire des bombes atomiques ? Pour **Hubert Reeves**, il n'y a pas de réponse scientifique à cette question... et à tant d'autres. **Vinciane Colson** le sait : elle le lui a demandé.

10 Libres ensemble

10 Hommage à Roger Lallemand par **Anne Cugnon**.

14 La laïcité dans la Constitution par **Jean De Brueker**.

17 Le double nom par **Julie Papazoglou**.

20 International

22 Pologne, 3 octobre: 100 000 femmes manifestent et font reculer le gouvernement sur un projet de loi concernant l'IVG incroyablement rétrograde. Une bataille gagnée ? Pas sûr... Analyse d'**Achille Verne**.

25 La Suède présente actuellement l'un des taux de détention les plus bas d'Europe. Une réalité à mille lieues de la politique pénitentiaire belge. Petit détour par Stockholm avec **Pierre Jassogne**.

28 France: la laïcité n'a pas de prix mais elle en distribue... Par **Yves Kengen**.

68 École

Le programme Tutorat est le plus grand dispositif de soutien scolaire gratuit en Région Bruxelles-Capitale. La raison d'une réussite avec **Claire Sourdin Laine**.

32 Dossier L'Europe, quel numéro!?

Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Mais il faut bien reconnaître que cette sacrée Europe nous agace souvent. Un peu trop souvent, même.



70 Droit de suite

« De Byzance à Florence » de Xavier De Schutter.

« Femmes entre Éros et... » de Suzy Cohen.

« Tolérances et radicalismes », ouvrage collectif sous la direction de Pierre-Joseph Laurent.

72 Arts

74 Théâtre: « Ceux que je n'ai pas rencontrés ne m'ont peut-être pas vu » par **Soraya Soussi**.

76 BD « Le féminisme » en bulles et en slogans par **Amélie Dogot**.

78 Littérature: Les « Histoires pas très catholiques » d'Armel Job par **Julie Long**.

80 Coup de pholie

Le chemin du collapse par **Xavier De Schutter**.

Édito / Par Jean-Pol Hecq, rédacteur en chef

Un méchant coup de Trump

Où étiez-vous et que vous faisiez-vous le matin du 9 novembre 2016 ? Vous vous en souvenez ? Moi oui.

Il était 6 h 30, j'étais dans la cuisine. La tête encore embuée de sommeil, je préparais mon muesli en attendant que le percolateur ait fini son petit boulot quotidien. J'allumai la radio. Elle crachotait quelque chose à propos des sondages qui, une fois de plus, avaient échoué à prédire le résultat d'un scrutin. Le présentateur non plus n'avait pas l'air dans son assiette. Je n'ai pas percuté tout de suite. De l'autre côté de l'Atlantique, un collègue insistait : journalistes, sondages, faiseurs d'opinions, doctes spécialistes, on s'était tous gourés. Les Américains avaient voté et le vainqueur n'était pas celui qu'on attendait. J'avalai une grande tasse de café bien fort et changeai de station. Mais là aussi, c'était la même chanson. Ma femme arriva dans la cuisine et, comme on prend des nouvelles d'un lointain ami, me demanda : « *Alors, c'est Hillary?* »

- *Ben non*, répondis-je penaud, *on dirait que c'est Trump*.

- *Tu te moques de moi ?* », répliqua-t-elle sans aménité.

Hélas non. Du reste, qui s'est moqué de qui ? Le jour même, une blague douteuse circulait déjà sur les réseaux sociaux : « *Quand Trump a découvert le résultat des élections, il a ri (Hillary) beaucoup.* » Désopilant.

Qu'ont voulu dire les électeurs américains en choisissant Mister Trump ? Qui ont-ils élu en votant pour lui ? L'ancienne vedette de télé-réalité ou l'homme d'affaires qui a si bien « réussi » ? Un brillant visionnaire incompris ou bien l'homme qui traite les femmes comme du bétail ? Ont-ils voulu dire leur frustration et leur colère contre « le système » ou bien voulaient-ils simplement conjurer le destin en invoquant les mânes d'une Amérique fantasmée ?

Je pense soudain à Léonard Cohen. Au moins il n'aura pas connu ça. Ou alors, il s'en doutait et il a filé juste à temps. Je me surprends à fredonner *The Partisan* et me répète en boucle la dernière strophe comme un mantra : « *Then we'll come from the shadows.* »

Il est maintenant 7 heures, le journal parlé confirme : c'est bien Trump qui a gagné. Dans la cuisine, ma femme ne rigole plus. Nous n'osons pas nous regarder. Le jour se lève, gris, brumeux, humide. Il faut y aller, c'est l'heure. 🍷

Mais qui donc a voté pour Donald ?

Selon des sondages de sortie des bureaux de vote, le milliardaire terrible aurait engrangé 80 % des voix des évangéliques blancs ainsi qu'une grosse moitié de celles des catholiques. C'est tout le contraire pour Hillary Clinton qui, elle, a fait le plein de voix chez les agnostiques, les athées et les juifs. Pourtant, les propos outranciers de Trump sur les immigrés, sa faible religiosité personnelle, et sa passe d'armes avec le pape François autour de la question du mur à la frontière mexicaine semblaient avoir poussé nombre de catholiques dans les bras de sa concurrente. Le Vatican a d'ailleurs réagi avec une certaine circonspection à la victoire de Trump. Mais, décidément, les urnes ont parfois des raisons que la raison ne connaît point.

L'IVG, nouvelle ligne de front en Russie aussi ?

Après la tentative –reportée mais pas terminée– de faire passer une loi rendant tout avortement pratiquement impossible en Pologne, c'est en Russie que les antichoix se déchaînent. Dès fin septembre, le patriarche de Moscou signait une pétition lancée par des militants orthodoxes. Cette initiative appelle à «reconnaître l'être humain comme vivant dès sa conception» et à interdire l'interruption de grossesse, que ce soit chirurgicalement ou médicalement. Le patriarche Kirill a été rejoint par le grand mufti de Russie et par la déléguée russe aux droits de l'enfant. Dans un premier temps, le but est de retirer l'IVG du régime public d'assurance-maladie, officiellement pour que ceux qui ne soutiennent pas l'avortement n'aient pas à payer pour cela. Dans un second temps, il s'agira d'interdire totalement toute forme d'IVG. Mais les choses ne sont pas gagnées d'avance car une forte résistance se fait sentir dans la population. Selon un sondage publié fin octobre, 72 % des personnes interrogées estiment qu'il n'y a pas lieu d'interdire l'IVG en Russie. Du reste, le ministère de la Santé lui-même n'y est pas favorable. Il estime qu'une telle mesure renverrait l'IVG dans la clandestinité, mettrait en danger la santé des femmes et, en fin de compte, ne réglerait rien du tout. Affaire à suivre.

IVG encore

En Belgique, le CD&V plaide pour que les enfants mort-nés après une grossesse de moins de 180 jours puissent être enregistrés dans le registre des naissances avec un prénom et un nom. C'est en tout cas la teneur d'une proposition de loi que prépare en ce moment la députée chrétienne flamande Sonja Becq. Elle estime que cette mesure aiderait «*les parents dans le processus de deuil*». Actuellement, des actes ne sont rédigés qu'après une gestation d'au moins 180 jours. Pour Sonja Becq, le fait qu'un fœtus soit sans vie «*avant, pendant ou après la naissance ne fait aucune différence pour les parents. L'enfant fait partie de la famille et les parents attendent une reconnaissance, dont celle des autorités.*» Cette proposition inquiète beaucoup les milieux pro-choix car ils estiment qu'il s'agit là d'une tentative déguisée de contourner la loi actuelle de dépénalisation de l'IVG. Mais le plus troublant reste le fait que ce projet de statut du fœtus n'est pas sans faire écho à une véritable offensive qui se développe un peu partout dans le monde comme en atteste encore, si besoin en était, les propos de campagne de Donald Trump à ce sujet. Le nouvel élu a en effet réaffirmé sans ambages son credo «pro-life» et son intention de nommer des juges de la même opinion.

Vous avez aimé les aventures de «CPC dans le primaire» ?

Vous adorerez le prochain épisode qui se prépare dès maintenant : l'introduction du cours de philosophie et de citoyenneté dans le secondaire. Le gouvernement de

la Fédération Wallonie-Bruxelles vient en effet d'en adopter le «référentiel». Les élèves y seront invités à évaluer la validité d'un raisonnement et la cohérence d'un discours et à y repérer les tentatives de manipulation. Ils étudieront également l'éthique des nouvelles technologies et ils aborderont les stéréotypes, les préjugés et les discriminations. La participation au processus démocratique, le concept d'État et les options de systèmes politiques seront aussi au programme. Enfin, les élèves aborderont les concepts de science, de bioéthique, de liberté et de responsabilité. Dans la deuxième heure, on leur demandera d'approfondir ces sujets et d'étudier la diversité des discours dans les médias et sur les réseaux sociaux. Le cours abordera aussi la violence, le rapport à soi et à autrui, l'engagement citoyen, le concept de justice et les convictions religieuses dans le cadre démocratique. Il s'agira enfin d'aborder la question des mythes, des rites et des symboles, des cultures et des libertés. Ouf. Au boulot, les gosses !

Le Père Fouettard est une ordure

Aux Pays-Bas, la polémique sur *Zwarte Piet* s'est rallumée à l'approche de l'hiver. Cette année, la médiatrice néerlandaise aux droits de l'enfant a en effet remis du charbon sur le feu en réaffirmant que le célèbre acolyte de saint Nicolas violait les droits de l'enfant. Avec son visage grimé de noir et ses lèvres peintes de rouge vif, *Zwarte Piet* refléterait des stéréotypes négatifs et est vécu comme «*un vestige de l'esclavage*» par de nombreuses personnes. Mais par quoi remplacer celui que chez nous,

sans trop se poser de questions, on appelle toujours le Père Fouettard ? Chez nos voisins bataves, un nouveau personnage a fait irruption cette année. Il s'appelle *Kaaskop Piet*, c'est-à-dire «Pierre-tête-de-fromage». Il a le visage peint en jaune Gouda et est censé représenter le meilleur de la tradition néerlandaise. Bref, on en mangerait. Mais qui dit que les personnes originaires d'Asie du Sud-Est ne vont pas à leur tour s'estimer discriminées ? Du reste, la concurrence fait rage car ce n'est pas un mais deux nouveaux «Piet» qui se trouvent aujourd'hui en concurrence. En effet, *Stroopwafel Piet* («Pierre-gaufre-au-caramel»), la figure quadrillée de brun clair, est également sur les rangs pour reprendre le rôle du honni *Zwarte Piet*. Bref, aux Pays-Bas comme ailleurs, tout se complique !



© Sander van der Wel

Gare aux stéréotypes !

Rencontre avec Hubert Reeves

« Notre avenir est entre nos mains »

Faut-il encore le présenter ? À 84 ans, ce brillant astrophysicien canadien n'en finit pas de sillonner la planète pour vulgariser son savoir. Pour sensibiliser aussi. Hubert Reeves s'est en effet mué ces dernières années en un militant écologiste acharné, oscillant entre optimisme et fatalisme. Nous l'avons rencontré début novembre lors de son passage à l'Université de Mons.

Propos recueillis par Vinciane Colson
Journaliste « Libres ensemble »

Espace de Libertés : L'avenir de la vie sur Terre : est-ce qu'il se trouve vraiment sur Terre ? Ou ailleurs dans l'Univers ?

Hubert Reeves : Je crois que malheureusement... ou heureusement, il se trouve sur Terre. L'idée assez répandue qu'on puisse quitter la Terre pour trouver un meilleur endroit est parfaitement fantaisiste. De surcroît, si on part de la Terre sans avoir amélioré notre comportement, on ne va que transporter nos problèmes ailleurs. La question, c'est : l'humanité va-t-elle continuer à habiter longtemps cette planète et comment ? Comme si la nature nous disait : « *Je vous ai fait un beau cadeau, vous avez cette intelligence formidable qui vous permet de faire des technologies fantastiques, les bombes atomiques par exemple, et maintenant débrouillez-vous, essayez*

de vivre, de survivre, avec votre intelligence. » Personne ne viendra nous aider. Si nous ne réagissons pas d'une façon positive, nous disparaîtrons, ce n'est pas plus compliqué que ça.

L'intelligence de l'homme serait donc un cadeau empoisonné ?

C'est à nous de démontrer le contraire. Si l'intelligence nous mène à faire des bombes ou à réchauffer la planète et à nous détruire, on pourra dire : l'intelligence est un cadeau empoisonné. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons survécu à la terreur nucléaire, nous essayons de survivre à la crise écologique. On devra donc répondre à cette question par les faits. Cela se pose pour n'importe quelle civilisation. À partir du moment où l'évolution amène une espèce animale à obtenir une

intelligence aussi fabuleuse, n'est-elle pas condamnée ? À un moment donné, elle va fabriquer des technologies qui vont la menacer. C'est une espèce d'examen de passage pour toute planète habitée par quelque chose qui nous ressemble.

Comment l'homme peut-il réagir ? Dans vos ouvrages, vous parlez de « réveil vert ».

Un des bienfaits de la crise écologique, c'est de nous apprendre que si nous continuons à saccager la planète, nous disparaîtrons. Les animaux qui ont disparu ne savaient pas qu'ils n'étaient pas adaptés. Nous, nous le savons. Nous avons cette connaissance qui nous permet de réagir. Les grandes religions monothéistes considèrent l'humanité

comme seule chose qui vaut. Selon la Bible, par exemple, les animaux sont nos serviteurs. Ce n'est pas le cas dans les sagesse orientales. Les bouddhistes, les hindouistes ont le sens de la biodiversité, c'est-à-dire que nous faisons partie d'un écosystème et que les animaux nous sont indispensables. Nous, nous ne leur sommes pas indispensables. Si nous continuons à nous considérer comme les maîtres et possesseurs de la nature, ce que nous enseignent la Bible et Descartes, nous sommes foutus. Il faut fonder un nouvel humanisme, dans lequel il n'y a pas les hommes d'un côté et les animaux pour les servir. Nous sommes tous sur le même pied, tous dépendants les uns des autres. Si nous n'arrivons pas à établir un écosystème en équilibre entre prédateurs et proies,



© Libres ensemble

Hubert Reeves était à Mons le 3 novembre dernier à l'invitation du cercle d'Astronomie de l'UMons, pour l'ouverture du cycle de conférences « Univers 16-17 » organisé par SciTech et Olympus Mons.

nous disparaîtrons. Ce serait dommage, mais ce serait comme ça.

Comment votre démarche, au départ purement scientifique, a-t-elle basculé vers un engagement écologiste, militant ?

C'est simple: j'ai quatre enfants et huit petits-enfants et je suis très inquiet pour eux. Comment sera cette planète dans 30 ans ? Ce n'est pas loin, 30 ans. Ça pourrait être bien mieux ou bien pire. Et ça dépend de nous. J'aime comparer notre époque aux années 1940, quand on apprenait que le nazisme menaçait la civilisation et que des gens comme Churchill disaient: «*Non, on n'acceptera pas ça.*» Nous sommes dans une situation analogue. Ce n'est pas la civilisation, mais toute la vie terrestre qui est menacée.

Si l'avenir de la vie sur Terre est à trouver sur Terre, quel est l'intérêt de continuer à explorer l'univers ?

J'aime mettre l'astronomie et l'écologie en parallèle. L'astronomie, les sciences, nous apprennent des choses sur notre histoire, sur comment nous en sommes venus à être ici. Comment nous sommes nés un jour avec notre gros cerveau et notre intelligence. Le rôle de la science, c'est d'essayer de comprendre le passé. C'est très important pour l'humanité, de savoir dans quoi elle s'inscrit. Le deuxième volet, c'est l'écologie. Notre belle histoire est menacée. Si nous continuons comme maintenant, elle pourrait se terminer bêtement. Sachant tout ce que

nous avons appris sur cette belle histoire, c'est quelque chose qu'il faut sauver, qui a de la valeur.

N'est-il pas trop tard ?

On n'a pas le choix. Quand on dit qu'il est trop tard, c'est trop tard. Personne ne peut dire s'il y aura encore des gens sur la Terre dans 100 ans. Mais le parti que je prends, le parti de Churchill, c'est de dire: je n'accepte pas ça.

Vous avez passé votre vie à vulgariser. Qu'est-ce qui vous motive ?

Cela vient de ma grand-mère. C'était une grande conteuse d'histoires, elle rassemblait les enfants du village au Québec et je voyais qu'elle prenait beaucoup de plaisir à leur raconter des histoires. Je me suis aperçu qu'en tant que scientifique, j'avais une autre histoire à raconter, une histoire vraie, et qu'elle pouvait intéresser les gens. Les vulgarisateurs disent: «*Regarde de ce côté, ça peut t'intéresser. Si cela ne t'intéresse pas, tant pis, c'est ton affaire, mais si cela t'intéresse, tu vas voir qu'apprendre, accroître ses connaissances, comprendre, c'est très agréable...*» Quand on dit que l'humanité pourrait disparaître, certains disent: tant pis. Pour moi, ça vaut la peine de la sauver pour trois choses que nous sommes la seule espèce à avoir apportées. La première, c'est l'art: Mozart, Beethoven, Van Gogh... Si nous disparaissions, les termites ne vont pas épargner les Stradivarius. La deuxième, la science. Nous

sommes la seule espèce qui a pu comprendre les lois de la physique, l'histoire de l'univers, l'ADN. Et les radiotélescopes rouilleraient si nous devions disparaître. Et la troisième, la plus importante, c'est la compassion. Vous êtes malheureux de voir quelqu'un qui souffre. Ce sentiment altruiste, à la base de la médecine, de la Croix-Rouge, d'Amnesty International, fait que l'humanité s'occupe de ses malades et ne les laisse pas tomber. Nous avons en nous cette empathie, cet altruisme... Et pour ça, ça vaut la peine de sauver l'humanité.

Autre combat que vous soutenez: le droit à l'euthanasie. Vous êtes d'ailleurs membre de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité.

Ça me paraît une question fondamentale que chacun puisse disposer de sa vie. Quand la vie est intenable, qu'elle n'a plus de sens, il faut que l'on puisse s'en passer. Là, il faut être plus pratique que théorique. Sur le plan de la théorie, on peut défendre la beauté de la vie. Mais en pratique, c'est humain de ne pas laisser une personne souffrir de façon terrible. Le plus insupportable, je trouve, ce n'est pas tellement la souffrance, c'est la dépendance.

Revenons pour terminer sur la question qui traverse tout votre travail: l'univers a-t-il un sens ?

Vous n'essayez pas d'enseigner la géométrie à votre chat... parce que vous pensez qu'il n'est pas assez

intelligent et que de toute façon ça ne l'intéresse pas. Nous sommes dans une situation analogue. Nous sommes une espèce très intelligente, mais avec ses limites. Nous n'avons pas le tout-savoir et il y a donc des problèmes devant lesquels il faut admettre que nous sommes dépassés. Quel est le sens de l'Univers ? Je n'ai pas la réponse. J'ai comme responsabilité de lui donner un sens pour moi et pour ceux qui vivent autour de moi. Vous décidez vous-mêmes du sens que vous allez donner à votre vie. C'est votre responsabilité. Est-ce qu'il est écrit dans le ciel, en lettres d'or ? Je ne l'ai jamais vu et je ne suis pas sûr que mon intelligence soit en mesure de le comprendre. Il faut distinguer la science, la connaissance, les faits et ce qui est bon ou pas. La question du sens n'est pas une question scientifique. La science ne peut rien vous dire sur le sens. Elle peut vous dire comment faire des bombes atomiques, des nanotechnologies ou des OGM. Mais pas si c'est une bonne idée d'en faire. Ça, c'est une question qui relève de ce qu'on appelle la morale, l'éthique, la philosophie. Devant des questions de valeurs, la science est muette. ♣

- «Hubert Reeves: pour un réveil des consciences»
Émission «Libres ensemble» de 10 minutes présentée par Vinciane Colson
À voir le 10 janvier en fin de soirée sur La Une
- «Quel humanisme pour quel univers»
Entretien de Jean Cornil avec Hubert Reeves
CLAV/CAL • 2014 • 26 minutes
À revoir sur www.clav.be

Roger Lallemand, itinéraire d'un poète en politique

« Il a jadis rêvé de réconcilier la politique et la littérature. L'époque était ainsi faite. Les meilleurs des hommes de mots devenaient des hommes d'action. »¹

Par Anne Cugnon
Historienne et documentaliste - CAL

Tant comme avocat que comme homme politique, Roger Lallemand a marqué de son empreinte les différentes causes qu'il prit à cœur de défendre. Qu'il s'agisse de partir en Bolivie pour défendre Régis Debray, alors détenu pour avoir rejoint Che Guevara ou de s'impliquer dans nombre de débats éthiques d'avant-garde en Belgique.

Roger Lallemand est né le 17 janvier 1932 au sein d'une modeste famille de forgerons de Quevaucamps. Étudiant à l'Université libre de Bruxelles, il y obtint une licence en philologie romane ainsi qu'un doctorat. Bien plus tard, il devait siéger au Conseil d'administration de son Alma Mater. Maintes fois décoré, il fut notamment fait commandeur de l'Ordre de la Légion d'honneur par François Mitterrand en 1991.

Lors de sa réception en tant que docteur honoris causa de l'Université de Liège, en 2007, le recteur Bernard

Rentier dressait ainsi son portrait : *« Il est un véritable humaniste qui a consacré sa vie à combattre nationalismes, intégrismes et intolérance, ardent défenseur de la démocratie, du pluralisme, de la justice et des libertés fondamentales et, par-dessus tout, de "l'altérité de l'autre", c'est-à-dire du respect de la différence. »*

L'avocat engagé

« Roger était un homme de conviction et de séduction, un orateur hors pair. Quand il avait fini de plaider, le tribunal chavirait, il était éblouissant », dit récemment à son propos l'avocat Pierre Legros². En 1958, Roger Lallemand fit son entrée au Barreau de Bruxelles. Il présida la conférence du jeune barreau de Bruxelles de 1971 à 1972 et fut membre du Conseil de l'Ordre du barreau de Bruxelles de 1972 à 1975.

Il exerça son art dans nombre de causes délicates, voire risquées. Durant



© Daniel Suy

Roger Lallemand avec Philippe Grollet, président du CAL, décédé inopinément en 2011.

la guerre d'Algérie, Roger Lallemand assura à plusieurs reprises la défense de militants du FLN. En 1967, à l'instigation de son ami Jean-Paul Sartre, il fit de même pour Régis Debray, alors accusé de complicité avec la guérilla de Che Guevara en Bolivie. En 1973, il défendit, avec Régine Orfinger, le docteur Willy Peers, poursuivi et arrêté pour avoir pratiqué des avortements. Fin 1982, à Varsovie, il porta assistance à Roger Noël, dit « Babar », militant socialiste libertaire belge, qui comparait devant un tribunal militaire pour avoir introduit clandestinement un émetteur de radio destiné au syndicat Solidarnosc, alors interdit. Quelques années plus tard, il défendit encore Michel Vincineau, professeur de droit à l'ULB, qui tenait avec son compagnon un sauna gay et s'était fait

arrêter pour exploitation d'une maison de débauche. Ce procès contribuera à faire sortir l'homosexualité du champ de l'outrage aux bonnes mœurs.

L'homme éthique

« La politique ne se réduit pas à la gestion de la société. Elle est une morale de la responsabilité et de la solidarité, une éthique de la générosité », citait-il souvent. Compagnon de route du PS, il devint sénateur en 1979 et le resta durant vingt ans. « Sage » au sein de son parti, on le surnommait volontiers la « conscience du PS ». Au cours de ses années d'activité parlementaire, notamment comme président de la commission de la Justice, il excella dans la mise sur pied de législations difficiles et

¹ Régis Debray, avant-propos du livre *Le Songe du politique*, Bruxelles, Didier Devillez Éditeur, 2000, p. 9

² David Coppi, « Pierre Legros : "Roger, homme tolérant" », dans *Le Soir*, 21 octobre 2016, p. 7.

Au cours de ses années d'activité parlementaire, il apporta sa contribution décisive à de nombreux débats éthiques.

apporta sa contribution décisive à de nombreux débats éthiques : « *Ces combats-là avaient un sens : rendre à la personne sa responsabilité profonde face à sa vie, affirmer l'autonomie de la personne. Et respecter cette autonomie dans les choix fondamentaux qu'elle doit faire, fussent-ils difficiles ou contestables.* »³

Il fut ainsi la cheville ouvrière avec Lucienne Herman-Michielsens de la loi dépénalisant partiellement l'interruption volontaire de grossesse. Homme de dialogue, il avait réussi à rassembler des personnes de convictions très différentes sur la nécessité de venir en aide aux femmes et de mettre fin à l'avortement clandestin. Après des années de manifestations et de polémiques et au terme d'une longue procédure parlementaire, le vote de la loi intervint le 29 mars 1989. À cette occasion, il prononça un discours resté dans les annales parlementaires comme un morceau de bravoure, emportant finalement l'adhésion. Une dernière péripétie suivra ce vote historique. La loi dut en effet être ratifiée par le Conseil des ministres suite au recours à l'« impossibilité temporaire de régner » du roi Baudouin

qui se refusait à la signer en raison de ses convictions religieuses.

Six ans plus tard, c'est encore Roger Lallemand qui initia le débat sur l'euthanasie au Sénat. Sa proposition de loi, cosignée par Fred Erdman, déposée en février 1999, servira de base aux discussions futures. Par la suite, il présidera la Commission de contrôle instaurée par la loi votée en 2002.

Avec la sénatrice Dardenne, il fut également l'auteur, d'une loi bannissant les mines antipersonnelles. Cette loi allait être prise comme modèle par la communauté internationale dans le traité d'Ottawa. Il contribua encore, parmi tant d'autres choses, au vote de la loi sur la répression du négationnisme.

Au niveau européen, il représenta la Belgique au sein de la Convention pour la rédaction de la Charte des droits fondamentaux. Le Roi le nomma ministre d'État en 2002.

Le libre-exaministe

Durant ses études, Roger Lallemand présida avec une grande implication le Cercle du libre examen de 1952 à 1956. « *La promotion du libre examen par les fondateurs de l'Université de Bruxelles m'a profondément touché. Peut-être plus que tout autre. J'ai admiré "ce cavalier sans bagages" qui traverse notre histoire et qui nous a ouvert le monde* », dit-il à Jacques Sojcher⁴. Franc-maçon et laïque qui avaient d'autres convictions.

Jacqueline Herremans, présidente de l'ADMD, l'évoquait en ces termes tout récemment : « *En libre-exaministe, il n'imposait pas son point de vue : il savait écouter, il savait dialoguer, il amenait son interlocuteur à cheminer avec lui, de question en réponse, pour en arriver à démontrer l'inanité du racisme, la nécessité de l'humanisme.* »

Il contribua de manière considérable au processus visant à la reconnaissance de la laïcité. Ce qui se traduisit en 1993 par l'adaptation de l'article 181 de la Constitution pour aboutir, en 2002, au vote de la loi relative au Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique.

Le poète-philosophe

« *Mais il n'y a rien au bout de la course, Camarade !
Si ce n'est l'ironie des horizons
Et la dérive des mondes que la main
n'atteint pas.* »⁵

Personnalité éclectique, féru de littérature, de poésie et d'opéra, Roger Lallemand compta parmi ses amitiés nombre d'écrivains et de philosophes dont Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Alain Badiou, Régis Debray, Pierre Mertens, Edgar Morin, Alain Robbe-Grillet... Avec son ami Lucien Goldmann, il créa le Centre de sociologie de la littérature de l'ULB dont il assura la direction.

Longtemps, il exerça la présidence, ou la vice-présidence, du conseil

Franc-maçon et laïque convaincu, il était à l'écoute de ceux qui avaient d'autres convictions.

d'administration du Théâtre royal de la Monnaie. Il fut également membre du Haut Conseil de la francophonie et présida aux activités de la régionale bruxelloise de Présence et action culturelle (PAC). Son engagement auprès des artistes le conduisit à élaborer la loi du 30 juin 1994 relative aux droits d'auteurs et droits voisins. En 1992, la médaille Beaumarchais lui fut remise par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques pour le travail législatif accompli en la matière.

Enfin, pour clore cette, indubitablement, trop brève évocation, nous vous invitons à la prolonger au gré de son livre *Le songe du politique*, mélange d'articles publiés ou inédits, dont un éclairant entretien avec Jacques Sojcher, et de poèmes de sa main. Un voyage à la découverte d'un homme passionnant qui ne cessa de cultiver le doute. ✦

⁵ Roger Lallemand, *Le songe du politique*, poème.

³ Alain Dauchot, « La liberté est devant nous », interview de Roger Lallemand, dans *Esprit Libre*, n°17, novembre 2003.

⁴ « À la recherche d'une totalité perdue », entretien avec Jacques Sojcher, dans *Le Songe du politique*, Bruxelles, Didier Devillez Éditeur, 2000, p. 31.

Laïcité : du principe à la réalité

Et si on inscrivait la laïcité dans la Constitution ? Ou du moins son principe ? L'idée est belle, la perspective est tentante, alors pourquoi hésite-t-on à franchir le pas ? Les raisons de cette hésitation sont diverses.

Par Jean De Brueker
Secrétaire général du CAL

Il y a d'abord ceux qui n'ont pas coupé le cordon. Non pas avec la foi, ce qui ne constitue pas un problème, mais avec les structures ecclésiales ; ceux pour qui les diktats religieux constituent toujours une référence, un idéal, voire une ligne de conduite.

Il y a aussi les « oui, mais », sous-tendus par des arguments variés. Par exemple, celui que notre Constitution comporte déjà implicitement le principe de laïcité et qu'il est donc inutile d'en ajouter une couche puisqu'on y précise même que le mariage civil doit précéder la cérémonie religieuse et on exhorte à la neutralité dans l'enseignement. Certains estiment d'ailleurs que la notion de « laïcité » est, en Belgique, lourdement chargée de « laïcisme ». Ou, pour les plus objectifs, de collusion sémantique avec une certaine non-croyance et la mise à distance des convictions spirituelles. On souligne encore que des pays qui ont inscrit la laïcité dans leur Constitution ne sont pas nécessairement des modèles de démocratie éclairée, parfaitement respectueuse des droits de l'homme, de l'égalité homme/femme.

Par ailleurs, il est vrai qu'il faut se garder d'idéaliser la laïcité à la française, qui n'est pas le modèle immaculé prétendu par d'aucuns. Non seulement l'Alsace et la Moselle ne pétillent pas sur tous les plans – même si, très récemment, le délit de blasphème y a été abrogé et que le non-financement est un principe qui a ses exceptions sonnantes et trébuchantes. La séparation de l'Église et de l'État n'immunise pas de quelques concessions liturgico-protocolaires et d'entorses à la prééminence de la loi des hommes sur la loi de Dieu.

Alors, pourquoi attribuer chez nous à ce projet des vertus salvatrices favorables à la démocratie, à la citoyenneté, à l'équité ? Si l'existence du principe de laïcité dans la Constitution n'est pas une garantie de sa pleine application, il pourra par contre être sollicité et offrir ainsi une référence, une clé de voûte, qu'il sera possible de décliner dans le cadre de l'organisation et de la gestion de l'État.

D'aucuns voient derrière l'inscription de la laïcité dans la Constitu-



© Lee/Leemage

Inauguration de la Colonne du Congrès à Bruxelles. Le Congrès national avait eu comme tâche de rédiger la Constitution, adoptée en 1831. Gravure in « Le Monde Illustre », octobre 1859.

tion un outil machiavélique pour tenir les musulmans radicaux, voire les autres, loin des « portes du temple » – en France on dirait de la République – alors qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un outil qui permettrait de s'opposer à tous les extrémismes, tous les radicalismes, qu'ils soient ou non de nature religieuse.

Au-delà des réticences

Il s'agit avant tout d'assurer à toutes et à tous la liberté de croire. Mais également de ne pas croire, de pratiquer sa religion ou de ne pas la pratiquer et enfin de pouvoir en changer ;

le tout au nom de règles communes qui chapeautent un État de droit.

Il faut donc pouvoir parler de laïcité sans être enfermé ni dans son histoire, ni dans une idéologie, en regardant vers l'avant. Finalement, interroger la laïcité, c'est tout simplement interroger la démocratie. C'est par ces mots que Jean-Philippe Schreiber introduisait l'atelier intitulé « Interroger la laïcité de manière prospective » lors du colloque « La(i)cité critique » organisé par le CAL en 2012.

L'objectif est d'éviter de voir la sphère publique confisquée par le

Le principe de laïcité est la garantie de la liberté de chacun et de l'équité entre tous, qu'ils soient croyants ou non.

prosélytisme religieux dont le succès trouve certes ses racines dans la désespérance sociale mais également, il ne faut pas se tromper, dans des visions politiques, économiques qui incluent parfois une volonté liberticide et la tentation d'imposer un mode de vie spécifique. Le principe de laïcité est la garantie de la liberté de chacun et de l'équité entre tous, qu'ils soient croyants ou non.

L'inscription de la laïcité dans la Constitution nous exonérerait également de la mise en place d'instances interconvictionnelles qui vont à l'encontre du principe de séparation des Églises et de l'État. Et en cette période de turbulences qui voit triompher l'ultralibéralisme et monter des propos corporatistes et identitaires, cet acte hautement politique au sens le plus noble serait d'une utilité publique bienfaitrice.

Où en est le processus parlementaire ?

Quels sont les propositions déposées, les débats d'initiés, les auditions réalisées ? Comment cela va-t-il évoluer et selon quel calendrier ? Rappel des épisodes précédents pour ceux qui auraient manqué le début du film.

Le 12 janvier dernier, Patrick Dewael, ancien président de la Chambre, propose d'initier une réflexion sur « le caractère de l'État et les valeurs fondamentales de la société » : valeurs fondamentales de la société ? Loi toujours supérieure à un prescrit religieux ou philosophique ? Séparation Église/État suffisamment claire dans l'actuelle Constitution ? D'aucuns, comme la NVA, menaçaient alors de répercussions par d'éventuels changements dans le financement des cultes et de la laïcité ou même le financement du réseau d'enseignement confessionnel. Et puis on met un voile sur le terme laïcité et on avance sous le couvert de la neutralité, de l'impartialité, quitte à la qualifier d'objective. Bref, on n'est pas au bout du choix des mots, du choc des propos. Beaucoup de pistes sont envisagées, beaucoup de termes sont avancés, la place de l'inscription du principe de la laïcité est également l'objet d'hypothèses multiples : dans un préambule, pour compléter un article existant, dans le commentaire d'articles à amender. Si l'imagination est au pouvoir, espérons que la liberté soit au bout du chemin.

Aujourd'hui, si les débats ne sont pas congelés, ils semblent l'objet d'une pause automnale. Les discussions en commission pourraient reprendre au cours du dernier mois de cette année. Mais il n'y a pas d'urgence, prenons le temps long des législatures et préparons un produit de qualité dont la saveur pourra être largement partagée et profiter au plus grand nombre. ✦

Nom(s) de famille : en finir avec la discrimination

Le 28 octobre 2016, un communiqué de presse du Conseil des ministres fédéral annonçait l'adoption d'un avant-projet de loi modifiant la loi du 8 mai 2014 instaurant l'égalité de l'homme et de la femme dans la transmission du nom de famille à l'enfant¹. Le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) va donc proposer au Parlement un nouveau système d'attribution en cas de désaccord ou d'absence de choix des parents avant 2017.

Par Julie Papazoglou
Juriste chargée de missions « Étude et Stratégie » - CAL

Poussé par un arrêt de la Cour constitutionnelle² annulant une disposition de la loi qui imposait le nom de famille du père à l'enfant en cas de désaccord des parents ou en cas d'absence de choix, le ministre de la Justice a plié en faveur de l'égalité. Le nouveau projet de texte se calque sur le système français et dispose qu'en cas de désaccord, l'enfant portera dorénavant le nom du père et le nom de la mère accolés par ordre alphabétique dans la limite d'un nom pour chacun d'eux. L'avant-projet prévoit également une disposition transitoire valable jusqu'au 1^{er} juillet 2017, pour les enfants nés après le 31 mai 2014. Si nous nous réjouissons de cette rectification apportée à la loi et du choix de l'ordre alphabétique en cas de désaccord, nous déplorons cependant que le ministre n'aille pas plus loin dans les améliorations à apporter à la loi de 2014 en vue d'atteindre l'objectif affiché par celle-ci, à savoir une véritable égalité de traitement entre

femme et homme dans la transmission du nom.

Rétroactes et revendications

Jusqu'en 2014, la loi n'autorisait pas une femme mariée ou cohabitante ou un deuxième parent d'un couple homosexuel à donner son nom de famille à son (ses) enfant(s) ni à adjoindre les noms de famille des deux membres du couple. Ce système constituait une véritable discrimination fondée sur le sexe et violait également les réglementations internationales et européennes en vigueur. Le système belge de transmission du nom à l'enfant ne respectait ni le droit international, ni le droit européen. En effet, au niveau des Nations unies, il violait la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ratifiée en 1985. Au niveau du Conseil de l'Europe, il n'était pas conforme à la résolution (78)37 adoptée le 27 septembre 1978 et aux recomman-

1 « Adaptation du mode de transmission du nom à l'enfant », communiqué de presse mis en ligne sur www.presscenter.be.

2 Voir Arrêt n° 2/2016 de la Cour Constitutionnelle du 14 janvier 2016.

3 Sophie Rohony, « Oui au double nom ? », dans *Espace de Libertés*, n°427, mars 2014, pp. 14-15.

© Georges Gobet/AFP



Annemie Turtelboom, alors ministre de la justice, serre la main de son homologue française, Christiane Taubira (juin 2012).

dations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 1271 du 28 avril 1995 et 1362, du 18 mars 1998. Dès le dépôt de projets et propositions de loi visant à supprimer ces discriminations, le Centre d'Action Laïque³ ainsi que d'autres associations comme l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes⁴ ont attiré l'attention du législateur sur plusieurs points de vigilance :

1° L'importance d'une transmission automatique du double nom qui, à l'instar du système espagnol, refléterait mieux la double filiation tout en évitant d'éventuels conflits au sein des familles. En effet, en laissant le libre choix aux parents, le risque subsiste que le nom du père soit le plus souvent donné à l'enfant afin de céder «à la longue tradition qui a prévalu depuis des siècles» ou à l'issue d'une relation de pouvoir.

2° Le danger d'une prévalence du nom du père en cas de désaccord ou d'absence de choix.

3° L'importance d'octroyer aux parents un délai suffisant pour modifier le nom de famille de leur(s) enfant(s) né(s) avant l'entrée en vigueur de la loi.

Premiers pas vers le double nom

En 2014, un projet de loi porté par la ministre de la Justice, Annemie Turtelboom (Open VLD) fut voté, non sans volte-face et surprises de dernière minute, pour pallier ces inégalités. La solution ayant fait consensus à l'époque permet aujourd'hui aux parents, hétérosexuels ou homosexuels, de choisir de donner à leur enfant soit le nom du père, de la mère ou de la co-mère ou une combinaison des deux noms,

dans l'ordre qu'ils souhaitait. Cependant, elle n'a pas totalement rencontré l'objectif initial poursuivi. En effet, en refusant d'opter pour la transmission automatique du double nom et en admettant qu'en cas de désaccord ou à défaut de choix des parents, le nom du père prévalait «*en vertu de la tradition et par la volonté de faire aboutir la réforme de manière progressive*», le gouvernement laissait donc ouverte la possibilité d'une prévalence du nom du père en cas d'accord et un véritable veto de celui-ci en cas de désaccord recréant ainsi tout simplement une nouvelle inégalité, une nouvelle domination au sein du couple.

Arrêt de la Cour constitutionnelle

En janvier 2016, à la suite d'un recours introduit notamment par l'IEFH, la Cour constitutionnelle s'est prononcée sur l'article relatif à la solution en cas de désaccord ou d'absence de choix en annulant purement et simplement celui-ci. Celle-ci a considéré que «*ni la tradition, ni la volonté d'avancer progressivement ne peuvent être tenues pour des considérations très fortes justifiant une différence entre les pères et mères lorsqu'il y a désaccord entre parents ou absence de choix alors que l'objectif de la loi est de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes [...], que seule une règle neutre imposant la transmission et l'ordre d'un double nom constitué d'un nom provenant de chaque parent semble garantir une égalité de facto-réelle entre hommes et femmes [...]*».

La Cour a donc très clairement considéré que les mères étaient traitées de manière discriminatoire par

La Cour a donc très clairement considéré que les mères étaient traitées de manière discriminatoire par cette règle qui établit une différence de traitement entre le père et la mère d'un enfant.

cette règle qui établit une différence de traitement entre le père et la mère d'un enfant, fondée exclusivement sur le critère du sexe, ce qui peut avoir pour effet de donner un droit de veto au père. Elle ne se positionne cependant en faveur d'une méthode ou une autre (ordre alphabétique, tirage au sort, etc.) mais requiert une règle «neutre».

Nous ne pouvons que nous réjouir de cet arrêt et de la modification législative qu'il va entraîner. Nous regrettons cependant que le ministre ne se saisisse pas de cette occasion pour améliorer d'autres aspects du texte comme l'automatisme du double nom par exemple ou l'ouverture de nouvelles mesures transitoires permettant aux parents d'enfants nés avant 2014 de bénéficier de ces modifications. Rappelons enfin que l'avant-projet doit encore être soumis pour avis au Conseil d'État. Ce qui signifie que ce texte n'est pas encore définitif. La vigilance s'impose. 🌱

4 «Discrimination > Cour constitutionnelle > Double nom de famille», mis en ligne sur <http://igvm-iefh.belgium.be>.



22 IVG: le plan B de Jaroslaw Kaczynski

25 Suède: le pays où les prisons se vident

28 La laïcité n'a pas de prix...
mais elle en attribue!

*Jeunes femmes polonaises à la manifestation nationale contre
l'interdiction de l'avortement à Cracovie, le 3 octobre 2016.*

IVG : le plan B de Jaroslaw Kaczynski

Le 3 octobre, 100 000 «femmes en grève» ont manifesté dans les villes de Pologne. Leurs protestations ont eu raison d'un texte de loi rétrograde. Mais les anti-avortement n'ont pas baissé la garde pour autant.

Par Achille Verne
Journaliste

Le 6 octobre dernier, le parti conservateur au pouvoir en Pologne –le PIS, parti Droit et Justice– a refusé de suivre le projet déposé par l'association Stop Avortement qui avait pourtant réuni 500 000 signatures. La Diète a rejeté à une large majorité (352 députés contre, 58 pour et 18 abstentions) un texte de loi qui aurait puni de cinq ans de prison les femmes recourant à l'avortement.

Une joie de courte durée

Plusieurs grands journaux étrangers ont fait valoir que ce recul constituait une victoire pour les 100 000 «femmes en grève» qui avaient manifesté le 3 octobre dans plusieurs villes de Pologne. Leur détermination aurait réussi à faire plier le PIS. L'Église n'avait-elle pas elle-même jugé inopportun de punir les «avortées» de prison ? Pourtant, bien avant le vote, le ministre de la Science et de l'Enseignement supérieur Jaroslaw Gowin avait laissé entendre que la manifestation avait «fait réfléchir» la majorité et lui avait donné «une leçon d'humilité». Même le leader du PIS Jaroslaw

Kaczynski avait conclu que le texte de Stop Avortement «conduirait à un processus dont l'effet serait contraire à ses objectifs».

Mais le 24 octobre, entre 3 000 et 4 000 femmes ont à nouveau battu le pavé devant le Parlement, à Varsovie. Car, entre-temps, Jaroslaw Kaczynski a déclaré qu'il présenterait un nouveau projet de loi «pour la protection de la vie». Ce texte stipulera que *«toutes les grossesses doivent être menées à terme, même dans le cas où le fœtus n'a aucune chance de survie»*. À l'agence polonaise PAP, il a précisé : *«Nous nous efforçons de faire en sorte que même les cas de grossesse très difficiles, lorsque l'enfant est condamné à mort, avec de fortes malformations, s'achèvent par une naissance pour que cet enfant puisse être baptisé, inhumé et posséder un prénom.»*

Un projet de loi encore plus pernicieux

L'objectif est évident : amener une telle grossesse à son terme et nommer l'enfant mort auront pour conséquence de lui conférer automatique-

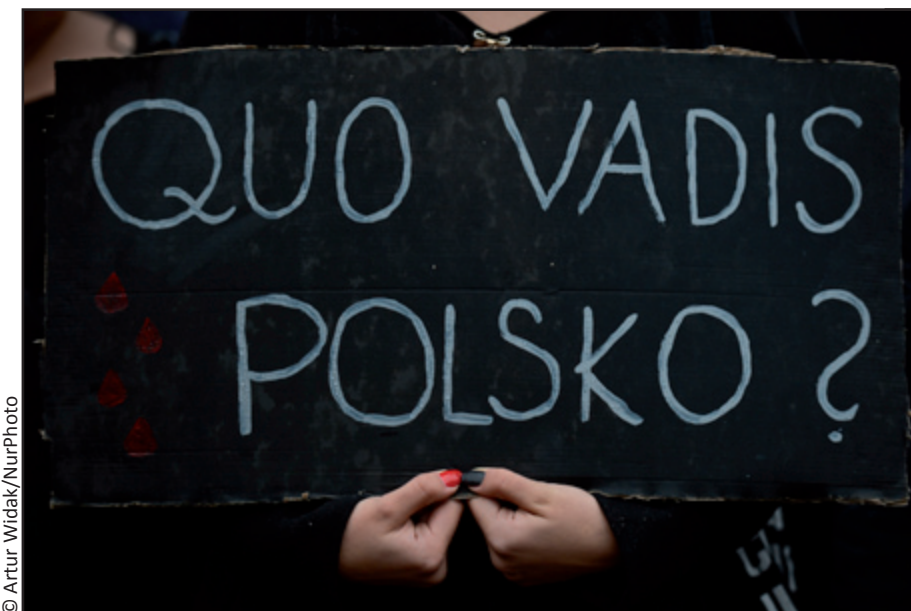
ment une personnalité juridique. Il s'ensuivra un nouveau débat sur l'avortement qui tournera à l'avantage de ses adversaires, débat d'où sortira une législation contraignante. Sans parler du traumatisme qu'auront à subir les femmes obligées de porter un bébé condamné à mort. Leur corps ne leur appartiendra définitivement plus.

Ce champ-là semble infiniment plus vaste et plus pernicieux que le projet présenté le 23 septembre dernier par Stop Avortement. Pour rappel, celui-ci stipulait que toute femme qui avorterait ou toute personne qui pratiquerait un avortement (médecin, infirmier) serait passible d'une peine de cinq ans de prison. Dans ce texte, l'IVG restait autorisée uniquement en cas de menace pour la vie de la mère.

Selon ses adversaires, la proposition de Jaroslaw Kaczynski reviendrait à dire que non seulement l'avortement doit être banni, mais aussi que la femme n'a

plus voix au chapitre. *Libération* rapporte à ce propos l'analyse de Weronika Grzebalska, chercheuse à l'Académie polonaise des sciences. Pour elle, les politiciens d'extrême droite, les militants antichoix et certains internautes véhiculent un discours haineux contre les femmes, assimilant les prochoix à des «putes», des «égoïstes» et des «meurtrières». Ce langage n'est pas que le fait de simples particuliers : le ministère des Affaires étrangères a qualifié la manifestation pro-avortement de «*farce*» alors que la télévision publique y voyait un rassemblement de «*provocatrices*».

À suivre les féministes polonaises, le gouvernement de Beata Szydlo pourrait profiter du répit actuel pour faire passer une nouvelle loi «*peut-être moins absurde, mais tout aussi inacceptable*». Elles estiment qu'il ne faut pas baisser la garde devant le PIS, pas davantage qu'il ne faut la baisser devant la frange ultraconservatrice toujours puissante



© Artur Widak/NurPhoto

«Où vas-tu, Pologne ?»
Écriteau brandi par une jeune fille, lors de la manifestation des femmes contre le projet d'interdiction totale de l'avortement, lundi 3 octobre 2016, à Cracovie.

au sein de l'Église. S'ils se sont prononcés contre une sanction pénale infligée aux femmes ayant eu recours à l'avortement, les évêques appuient invariablement le principal général d'interdiction. L'Église pourrait donc se montrer plus commode avec les visées anti-IVG du PIS si la prison ne fait plus partie du nouveau texte de loi.

La mauvaise influence de Viktor Orbán

Dans sa volonté de mener une « contre-révolution culturelle » à la manière du Premier ministre hongrois Viktor Orbán, Jaroslaw Kaczynski doit toutefois veiller à ne pas échauder outre mesure la Commission européenne. Les dossiers litigieux n'ont de cesse de se multiplier entre Bruxelles et Varsovie: matériel militaire, accueil des migrants, libertés... Fin juillet, la Commission a notamment adressé une série de « recommandations sur l'État de droit » au gouvernement Szydło. Elle s'y émuait d'un nouveau projet de loi modifiant les modalités de l'élection du président du Tribunal constitutionnel au risque d'en faire un instrument du pouvoir. Le 28 octobre, Varsovie a fait connaître sa réponse: « Nous constatons avec regret que les recommandations de la Commission européenne sont l'expression d'une connaissance incomplète du fonctionnement du système légal en Pologne. » Cette ruade pourrait – théoriquement – conduire Bruxelles à priver la Pologne du droit de vote au Conseil au nom de la « violation grave et persistante » des valeurs de l'UE.

Mais ces menaces auront-elles un quelconque effet ? Maintes fois mis en garde

La proposition de Jaroslaw Kaczynski reviendrait à dire que non seulement l'avortement doit être banni, mais aussi que la femme n'a plus voix au chapitre.

mais toujours au pouvoir, ce cabochard d'Orbán fait des émules: « *Le nouveau régime polonais semble s'inspirer du précédent hongrois pour tenter de neutraliser les contre-pouvoirs. Après la mise au pas de la Cour constitutionnelle, le gouvernement s'assoit sur l'indépendance de la fonction publique et reprend en main les médias audiovisuels* », écrivait récemment *L'Express* dans un article intitulé « Viktor Orbán, héros européen ».

En Pologne, l'avortement continue de diviser fortement la société. La question est donc aussi de savoir si le gouvernement actuel peut prendre le risque d'une fracture sociale et éthique alors que les problèmes s'accumulent sur d'autres fronts. Si la réponse est positive, la Pologne rejoindra peut-être l'Irlande, Chypre et Malte dans le club des pays les plus répressifs en la matière. Ce ne sera pas un épiphénomène: l'influence du camp anti-avortement n'en sera que renforcée au sein du Parlement européen, là où le ventre de l'Europe aime tutotyer le ventre de la femme. ✦

Suède : le pays où les prisons se vident

Les prisons suédoises se vident depuis le milieu des années 2000. Le pays compte moins de 4 000 détenus pour 9,5 millions d'habitants. Soit moins de 50 détenus pour 100 000 habitants et l'un des taux de détention les plus bas d'Europe. Une réalité à mille lieues de la politique pénitentiaire belge.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

Le déclin de l'incarcération ne s'explique pas par une baisse de la délinquance ou de la criminalité dans le pays, mais par l'évolution des réponses carcérales. Deux raisons à cela, le succès des peines alternatives et un faible taux de récidive dû à la prise en charge originale des détenus: thérapie et « sas » de fin de peine. Avec un mot d'ordre de la part de l'administration suédoise: la détention nuit plus souvent qu'elle n'aide. Notamment dans le cas des courtes peines ou pour les premières condamnations, qui mènent très rarement à l'incarcération. De manière générale, les condamnations excèdent rarement dix ans.

Quant aux magistrats, ils ont à leur disposition un arsenal de sanctions alternatives: sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, injonction de soins... Dès 1994, la Suède a été le premier pays à tester les bracelets électroniques. Résultat: si 4 000 condamnés sont sous écrous, 12 000 purgent leur peine dehors. Pour les deux groupes, l'objectif est le même, martèle le direc-

teur de l'administration pénitentiaire, Nils Oberg: éviter la récidive. « *Presque 100 % des détenus vont retourner un jour dans la société. Il faut les préparer, les équiper, pour éviter qu'ils se retrouvent de nouveau derrière les barreaux. Notre tâche est de faire en sorte que toute condamnation, à l'enfermement ou non, apporte quelque chose.* »¹

Dans la dignité

La peine doit donc être purgée dans la dignité. Les prisons suédoises sont, en général, des petites unités. Seulement douze d'entre elles ont une capacité de plus de 100 détenus. La plupart accueillent en moyenne 65 détenus, ce qui rend plus facile la gestion des prisonniers et permet aux surveillants d'exercer plus facilement une bonne influence sur eux grâce à cette proximité.

Dans toutes les prisons suédoises, chaque détenu a le droit de participer à six à huit heures d'activités encadrées par jour, suivant un programme per-

¹ Cisca Joldersma (éd.), *Prisons of the future*, rapport final mis en ligne sur www.europris.org, juin 2016, pp. 85-102.



© AFP Photo/Jonathan

Un atelier dans la prison de haute sécurité de Norrtälje, en Suède.

sonnalisés. Une manière d'insister sur la réinsertion sociale plutôt que sur la sanction. La palette est large : travail, formation professionnelle, enseignement général secondaire et universitaire, méditation, yoga et autres activités physiques encadrées. Pour le travail, les détenus se répartissent entre activités de production et service général : menuiserie pour la production de tables de pique-nique, travaux de maintenance et d'entretien des locaux et des espaces verts extérieurs, service de propreté ou de restauration collective. Rien de révolutionnaire donc, si ce n'est qu'il y en a pour tout le monde – 100 % des détenus occupant un poste de travail – et que les détenus ont le choix du poste qu'ils souhaitent occuper. Ils perçoivent une –maigre– com-

pensation financière de 13 couronnes, soit 1,40 euro pour chaque heure travaillée. Cette compensation financière n'est pas réservée qu'au travail : les détenus la perçoivent aussi pour toute heure passée dans les activités définies dans le plan d'action construit à leur arrivée. Outre le travail, la formation professionnelle ou l'enseignement, les plannings des détenus suédois intègrent un autre type d'activité phare : les programmes d'intervention spécialisés, visant à prévenir le risque de récidive.

Les détenus ont l'obligation de respecter leur planning et d'effectuer leurs six heures d'activités quotidiennes. S'ils ne s'y conforment pas, ils risquent un rapport de mauvaise

Un mot d'ordre de la part de l'administration suédoise : la détention nuit plus souvent qu'elle n'aide.

conduite, qui, cumulé à d'autres, peut à terme compromettre leur libération conditionnelle. Dans ce système bien huilé, les surveillants jouent un rôle clé. Ces derniers procèdent à la conception des plannings d'activités. Chaque usager se voit par ailleurs attribuer un surveillant référent chargé de l'accompagner au quotidien. Évidemment, la sécurité reste l'une de leurs missions principales. Mais elle s'inscrit dans une approche dynamique de la sécurité qui entend prévenir les incidents par le dialogue, la médiation et la connaissance des détenus plutôt que par la discipline et le rapport de force.

Sas de sortie

En Suède, on insiste donc sur la réhabilitation. Le terme suédois pour désigner l'administration pénitentiaire, *Kriminalvården*, en est le meilleur symbole puisqu'il combine l'univers carcéral et celui des soins. Une conception datant déjà des années 1930 : à l'époque, le ministre de la Justice Karl Schlyter souhaite « dépeupler les prisons », ce qui conduira à la mise en place d'un programme en faveur des jeunes

délinquants pour qu'ils ne soient plus emprisonnés mais éduqués. L'homme politique avait également promu l'idée selon laquelle les personnes souffrant de maladies mentales et les alcooliques n'avaient pas non plus leur place dans les prisons. Il préconisait pour eux une suspension de la peine associée à un traitement médical et un suivi de la personne. Les détenus devaient aussi être préparés pour la sortie. Cette philosophie se retrouve plus récemment dans ces « *sas de sortie* » qui permettent l'accompagnement progressif des prisonniers vers la liberté. Les *halvvagshus* (maisons de mi-parcours) en sont un exemple. Leurs résidents ont souvent purgé de longues peines. Toujours dans le même esprit, la Suède a généralisé la libération conditionnelle aux deux tiers de la peine. L'idée n'est pas seulement de surveiller les ex-détenus, mais aussi de leur fournir un programme de traitement, en cas de dépendance à l'alcool, à la drogue, ou de problèmes de violence. Chaque conseiller d'insertion et de probation suit autour de 30 à 35 cas. Par ailleurs, ces agents publics sont épaulés par plus de 4 000 « superviseurs » bénévoles, quand l'administration estime qu'un soutien supplémentaire est nécessaire.

Pourtant, le système n'est pas épargné par les critiques. Ces dernières années, des voix s'élèvent en faveur d'un durcissement de certaines sanctions pénales avec les risques et dégâts que l'on connaît si bien dans les prisons belges... †

La laïcité n'a pas de prix... mais elle en attribue!

Les ors de la république siéent-ils à la laïcité ? Oui, selon le Comité Laïcité République, organisateur du prix de la Laïcité. Cette récompense annuelle couronne des actions emblématiques en faveur de ce principe d'organisation sociétale. Cette année, les invités se sont vus dirigés vers la grande salle protocolaire de la mairie de Paris, en cette place de Grève qui accueillait jadis la guillotine et les badauds excités par le sanglant spectacle des têtes tranchées.

Par Yves Kengen
Directeur de la publication

Autres temps, autres mœurs. Aujourd'hui, plus de charrettes de condamnés mais, plan Vigipirate oblige, moult gendarmes prêts à dégainer à la première alerte. Toutefois, le grand rassemblement laïque annuel est plutôt bon enfant. Dans la salle, les têtes connues dans le microcosme se congratulent, tandis que les obscurs, les sans-grade, errent ébahis devant l'étalage de luxe de ce volume digne d'une cathédrale. À l'avant, les grosses légumes : Manuel Valls, Premier ministre, Anne Hidalgo, maire de Paris, Joseph Macé-Scaron, président du jury, Caroline Fourest, qu'on ne présente plus, Patrick Kessel, président du Comité Laïcité République et une large brochette d'élus essentiellement de gauche et d'intellectuels parisiens apparemment contents d'être là. Quant au bon peuple, il décore les rangées arrières et attend que les vedettes veuillent bien com-

mencer la séance une fois accomplis les salamalecs d'usage.

Pas une espèce menacée

Le prix national de la Laïcité 2016 est attribué à Malek Boutih, député socialiste, ancien président de SOS Racisme, pour récompenser son travail inlassable contre le racisme et pour le décroisement des « quartiers » communautarisés. Adversaire des fausses solutions, pourfendeur de la discrimination positive, il affirme qu'« en France, les minorités, ça n'existe pas. Nous ne sommes pas une espèce menacée. Et si l'on se met à parler l'arabe ou le mandingue, le breton ou le corse, on fera exploser la communauté nationale. La France, c'est la baguette, le vin, le fromage et, maintenant, le couscous, plus "liberté, égalité, fraternité". Il y a deux cents ans, nous avons pris une longueur d'avance en fabriquant une identité



© Thierry Mercier – Comité Laïcité République

Malek Boutih
lors de la remise
du Prix de la
laïcité 2016, le 2
novembre dernier,
à Paris

nationale politique et non ethnique». Boutih a dédié son prix notamment à « toutes les femmes qui vivent dans le monde musulman et dans le monde arabe ».

Le prix international récompense Maryam Namazie, femme politique iranienne féministe et communiste, porte-parole de Iran Solidarity et One Law for All. Elle a fait partie du collectif signataire du manifeste Ensemble contre le nouveau totalitarisme, aux côtés de Taslima Nasreen, Ayaan Hirsi Ali, Caroline Fourest, Chahla Chafiq, Bernard-Henry Lévy et Salman Rushdie (entre autres). Cofondatrice du Conseil central des ex-musulmans, elle lutte contre la légitimation des tribunaux islamiques appliquant la charia en Grande-Bretagne. Selon le jury, elle incarne la laïcité dans sa dimension internationale, universaliste, et

prouve dans son parcours que ces notions sont la condition nécessaire à l'émancipation des femmes. La lauréate a tenu à rappeler que « la bataille historique dans laquelle nous sommes engagés aujourd'hui n'est pas un clash des civilisations comme le prétend l'infâme extrême droite pour mieux promouvoir des politiques identitaires intrinsèquement blanches et souvent chrétiennes. C'est plutôt un clash entre théocrates d'un côté et laïques et universalistes de l'autre – par-delà les communautés réelles ou imaginaires, les frontières et autres limites – et parmi ces derniers, beaucoup de musulmans et de migrants. La laïcité n'est ni française, ni occidentale, ni orientale ; elle est universelle. »

La religion contre la science ?

Enfin, le prix Science et Laïcité revient au professeur Étienne-Émile

Baulieu, dont les travaux portent essentiellement sur la grossesse et le vieillissement. Pour le lauréat, le prix récompense son statut auto-proclamé de «médecin qui fait de la science», ce qui rapproche sa démarche humaniste de la laïcité. Cet éminent scientifique bardé de références¹ est l'inventeur de la pilule abortive RU486, qui facilite également des accouchements difficiles et favorise le traitement de plusieurs types de tumeurs. À cet égard, lors de son allocution, Étienne-Émile Baulieu a notamment rappelé que *«l'invention du RU 486 qui mettait par une simple pilule à la disposition des femmes et d'elles seules, la décision de poursuivre ou non une grossesse a heurté les religions pour qui le projet de vie d'un futur enfant doit d'emblée être sacré. La vision scientifique du début de la vie est celle d'un continuum dont la fécondation n'est qu'une étape. La religion contre la science? Dans ce domaine comme dans d'autres, la science n'impose pas, elle permet. Elle ne dit pas ce qui est bien, seulement ce qui est possible. Mais, et c'est sans doute à mes yeux la première et la principale caractéristique de la laïcité, c'est de laisser à chacun son libre arbitre. Chaque religion veut imposer sa vérité à tout l'ordre social. La laïcité c'est d'abord une confiance en l'homme, l'homme ou la femme bien sûr.»*

Résistons !

Même si on dit qu'en France, tout finit par des chansons, c'est par un discours que le Premier ministre Manuel Valls en personne a tenu à

Maryam Namazie incarne la laïcité dans sa dimension internationale, universaliste, et prouve que ces notions sont la condition nécessaire à l'émancipation des femmes.

clôturer la séance. Une habitude, puisqu'il le fait chaque année, comme un devoir d'honneur consacré à cette valeur à laquelle il identifie la nation française : la laïcité. Et de quelle façon !

«En remettant tous les ans avec opiniâtreté et régularité ce prix à des personnalités de la vie politique, scientifique, culturelle, vous contribuez à montrer que la laïcité, ce sont des visages. Ce sont des vies. Ce sont des engagements au service des autres. Alors, résistons ! Résistons aux simplifications et aux caricatures. Résistons au flot des passions qui envahit le débat public, et choisissons toujours la modération et la raison. Résistons à tous ceux qui voudraient opposer les religions, ou opposer les défenseurs de la laïcité aux croyants. La France² a besoin d'apaisement, elle a besoin de se retrouver, et plus que jamais, elle a besoin d'hommes et de femmes tels que vous pour la guider.» On ne saurait mieux dire ! ✚

¹ En vrac : directeur d'unité de recherche à l'INSERM et professeur de biochimie à l'Université de Paris XI. Il est professeur honoraire au Collège de France et a notamment été le président de l'Académie des sciences.

² Et l'Europe tout entière, NDLR.



Maryam Namazie, femme politique iranienne féministe et communiste, porte-parole de Iran Solidarity et de One Law for All, lauréate du Prix international de la laïcité 2016.

L'Europe, quel numéro!?



«*L'Europe, quel numéro?*» L'a-t-il vraiment dite? En tout cas, la boutade attribuée à Henri Kissinger dans les années 1970 garde une actualité confondante. Hélas, serait-on tenté de soupirer. Nombreux sont même tentés de penser qu'elle est dépassée dans les faits. La cacophonie européenne se fait chaos. Bien sûr, l'Union européenne n'est pas l'Europe. L'une est une construction politique nécessairement contingentée, l'autre une chimère géographique et culturelle insaisissable. Dans le présent dossier, nous parlons surtout de l'Union européenne, ce «machin», comme disait de Gaulle, dont nous avons tant besoin et qui nous irrite tant. Cette entité perpétuellement en équilibre instable dans laquelle nous avons mis tant d'espoir et qui, aujourd'hui, est l'objet de bien des désillusions. Quand ce n'est pas, carrément, du ressentiment...

Jean-Pol Hecq
Rédacteur en chef

Les étoiles perdues du ciel européen

Brexit, CETA, crise migratoire, dogme libéral, déficit démocratique, éthique en berne, couacs à gogo... Le paquebot Europe prend l'eau de toute part tandis que la croisière eurocrate feint encore de s'amuser. Pourtant, la fête est finie.

Par Fernand Letist
Journaliste

«*On peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant "l'Europe!, l'Europe!, l'Europe!"*», mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien.» L'euro-sceptique général de Gaulle était-il visionnaire, il y a 50 ans? En tout cas, les cabris enthousiastes sont en voie d'extinction et le *Requiem* de Mozart conviendrait mieux comme hymne européen que celui... «à la joie» de la 9^e de Beethoven. Car une certaine Union européenne est en chute libre. Celle des gestionnaires politiques sans aucun souffle, à la tête d'une superstructure technocratique, sourde, aveugle, arrogante, opaque, faussement démocratique, cacophonique, inégalitaire et inefficace...

le Canada et l'Europe mais (temporairement) recalé par un «non» de la Wallonie et de la Région bruxelloise tant que des modalités strictes d'application du traité, notamment en terme d'arbitrage de conflits, ne sont pas balisées noir sur blanc et dûment ratifiées. Jusqu'au couac incarné par le ministre-président wallon Paul Marnette, l'Union européenne ne semblait pas s'en préoccuper. «SuperMarnette» réveillait pourtant deux évidences: «*Dans l'intérêt de l'Europe, il faut parfois lui désobéir*» et que le soi-disant «*intérêt général ne peut pas être une machine à broyer la démocratie et la citoyenneté*».

Contestation multiforme

L'année 2016 restera clé pour diagnostiquer toute l'étendue du mal qui ronge jusqu'à l'os la Commission européenne de Jean-Claude Juncker. En effet, en quelques mois, l'UE a enquis toutes les épreuves de nature à révéler l'ampleur de ses méchants défauts. La plus récente aura été l'épisode «CETA», l'accord de libre-échange commercial négocié entre

Si le cabrage de la Wallonie – décrite par un commissaire européen comme une «*microrégion dirigée par des communistes*» – a tant résonné à l'international, c'est probablement parce qu'il est en phase avec la montée de la contestation des effets d'une mondialisation dont les accords internationaux sont les vecteurs concrets.

Or, le libéralisme dérégulateur qu'ils induisent a aujourd'hui contaminé toute la politique européenne. Comme l'épinglé un observateur: *«La Direction générale de la concurrence, le service le plus puissant de la Commission de Bruxelles, a transformé les principes du libéralisme en un dogme qui a écrasé tous les autres.»* Et mis au frigo l'indispensable intégration fiscale, budgétaire et sociale qui concerne pourtant au premier chef les consommateurs, c'est-à-dire des êtres humains qui sont aussi des

électeurs, des contribuables et surtout des citoyens.

Des citoyens d'ailleurs profondément agacés par cette Europe calfeutrée dans le secret de ses tours de verre de Bruxelles, siège des Commission et Conseil européens, et de Strasbourg, siège du Parlement composé de 751 députés issus de 28 États. Euh, pardon... Bientôt 27! Puisqu'évidemment, l'autre secousse de l'année, sismique celle-là sur l'échelle de Junc-ker, aura été le trop fameux Brexit. Échaudés par les flux migratoires mal contrôlés sur le continent (symptôme d'une vraie désunion), par la crise de la zone euro, par la mondialisation, par les (dé)régulations économiques dictées par «Bruxelles», les Britanniques ont en effet créé un précédent grave et initié une jurisprudence du «droit de sortie» à la portée de n'importe quel autre État.

Les psychodrames emblématiques du Brexit et du CETA donnent des arguments massue à ceux qui réclament une réforme profonde de l'Union européenne et qui voudraient voir enfin une machine plus modeste, plus efficace, plus cohérente et plus démocratique. Plus démocratique? Son Parlement n'est-il pas composé de députés élus directement par les citoyens de leur pays d'origine? Certes, mais comme l'affirme l'économiste Thomas Piketty: *«Les institutions européennes sont gravement dysfonctionnelles car elles reposent sur un bicaméralisme de façade: d'un côté le Conseil européen des chefs d'État et ministres ; de l'autre le Parlement. Les deux chambres doivent en principe*

approuver en toute indépendance les textes législatifs. En pratique, l'essentiel du pouvoir est détenu par le Conseil qui dicte son tempo en décidant à huis clos, dresse les intérêts nationaux les uns contre les autres et anéantit toute chance de faire émerger des délibérations démocratiques et des décisions majoritaires au niveau européen.» Un système politiquement verrouillé qui empêche de mettre parfois en minorité des poids lourds comme l'Allemagne ou la France...

«Une machine à faire détester l'Europe»

Ce déficit démocratique couplé à des règles castratrices de prise de décision fait de *«cette structure institutionnelle, une machine à faire détester l'Europe»*, souligne encore Piketty qui plaide pour une inversion du rapport de force entre les deux chambres: *«Je suis pour une forme originale de bicaméralisme, fondée d'une part sur le Parlement européen et d'autre part sur une nouvelle Chambre parlementaire composée de représentants des Parlements nationaux, en proportion de la population de chaque pays et des groupes politiques de chaque Parlement. Un véritable pouvoir législatif en lieu et place du Conseil européen.»*

Quoi qu'il en soit, outré par la mentalité d'eurocrates ayant apparemment perdu tout sens moral, le peuple européen gronde. La récente reconversion de l'ex-président Emmanuel Barroso au service de la banque Goldman Sachs, l'un des plus sulfureux vautours financiers

En quelques mois l'UE a enquillé toutes les épreuves de nature à révéler l'ampleur de ses méchants défauts.

du monde, n'y est pas pour rien. Le Portugais n'y voit quant à lui aucun problème éthique ou conflit d'intérêts. Il est vrai que le comité d'éthique de la Commission lui a donné l'absolution plénière. Dans le même registre, comment admettre que, tout en remplissant leur devoir d'élus, les députés européens puissent exercer un second emploi, même pour des sociétés privées concernées par les lois, directives et autres règlements sur lesquels ils peuvent peser?

On pourrait se contenter de railler les gaffes, bévues, couacs et pratiques douteuses des eurocrates si ceux-ci n'alimentaient pas eux-mêmes le très inquiétant réveil des nationalismes, des populismes, de l'extrême droite. L'Europe actuelle est son pire ennemi. Elle doit d'urgence nous redonner envie de sauter comme des cabris et renouer avec ses élémentaires principes de démocratie, de transparence et d'efficacité pour et par ses citoyens. En fait, l'ADN de départ d'une Europe espace de paix, de solidarité, de «communauté». Et surtout, espace de... libertés! ♣



La sécurité collective européenne

Qu'est-ce que la sécurité collective européenne ? Le mot « sécurité » est aujourd'hui employé dans l'espace intérieur et extérieur, entre lutte interne contre le terrorisme et gestion des crises extérieures. Mais l'ambiguïté demeure dès lors que le mot « collectif » renvoie prioritairement à la défense de l'Europe dans le cadre de l'OTAN.

André Dumoulin¹

Attaché à l'IRSD² et chargé de cours à l'ULg

Dans le présent article, nous nous en tiendrons à la sécurité dans le cadre de l'Union européenne quand bien même la crise russo-ukrainienne a remis au-devant de la scène la réassurance de l'Alliance atlantique et la dissuasion globale face à une perception de la menace venue de l'Est³ et concernant « *le glacis russe et l'étrange proche* ».

Précisons que nous ne vivons pas une nouvelle Guerre froide mais plutôt une « paix froide » avec la Russie. La géopolitique de la Guerre froide reposait sur des oppositions idéologiques profondes (capitalisme versus communisme) avec la sanctuarisation des blocs d'alliance et des guerres majeures, de guérilla ou de contre-insurrection (Vietnam, Afrique australe, Amérique latine). Nous ne sommes plus dans ce cas de figure : la Russie repose sur une économie de marché et une rente économique et elle flirte maintenant avec la Turquie, membre de l'OTAN, tandis que Washington fait de la pénétration à Cuba. Sur fond de réalpolitik, la Russie et l'OTAN font égale-

ment face à des menaces similaires : le terrorisme et le djihadisme ; tandis que les arsenaux nucléaires jouent toujours leur rôle de dissuasion réciproque. La Russie sait jusqu'où elle peut aller et, jusqu'ici, elle est intervenue dans les pays (Géorgie, Ukraine) qui n'ont pas été intégrés dans le préplan d'adhésion à l'OTAN en vertu du fait que la défense territoriale de l'Alliance atlantique n'y est pas engagée. Les canaux de communication entre Washington, l'OTAN et Moscou n'ont jamais été coupés. Seule la coopération militaire a cessé d'être. En octobre 2016, l'OTAN cherchait toujours à organiser une troisième réunion du Conseil OTAN-Russie (né en 1997).

Tout comme les gesticulations militaires russes, la politique de réassurance engagée par les États-Unis et l'OTAN au profit des pays de l'Est européens est restée souple, symbolique et mesurée. Rien de comparable, donc, avec la Guerre froide, ses milliers de charges nucléaires tactiques et les nombreuses

manœuvres qui se déroulaient régulièrement des deux côtés du Rideau de fer et dans les océans de bordure. Néanmoins, la guerre hybride russe et le déni d'accès constituent de « nouveaux » challenges pour l'OTAN et l'UE, parallèlement à la montée des inquiétudes des pays de l'Est, nouveaux membres de l'Alliance atlantique.

Au-delà, se pose toujours la question de la prise de risque sur des théâtres extérieurs où les enjeux sont moins vitaux que ceux de la défense territoriale soutenue par la solidarité collective de l'OTAN et la clause d'assistance mutuelle inscrite dans le traité de Lisbonne.

L'Union européenne face à ce paysage particulièrement instable

Si la volonté du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune est de renforcer la « *politique européenne par l'approche globale* », telle qu'inscrite dans la nouvelle stratégie de sécurité adoptée en juin dernier, bien des inconnues demeurent : marge de manœuvre donnée par les États dans un cadre restant intergouvernemental – les États restant les premiers responsables de leurs citoyens militaires ou civils envoyés sur le terrain – mais aussi les effets du Brexit sur les possibles avancées de l'Union en ces matières. Le départ des Britanniques pourrait favoriser la création d'un véritable quartier général européen de planification et de conduite des opérations et missions, le lancement de la coopération structurée permanente pour ceux qui veulent aller plus vite et plus loin et enfin le

renforcement budgétaire de l'Agence européenne de défense (AED). Tous domaines où Londres a mis son veto durant bien des années. Mais, même sorti de l'UE, le Royaume-Uni restera « accroché » au territoire européen et sera probablement engagé comme partenaire tiers pour des missions et opérations qu'il estimera importantes pour sa propre sécurité, en sus de son poids au sein même de l'OTAN.

Mais les scénarios⁴ sur l'avenir de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense restent pluriels et la période faste de Javier Solana (Haut Représentant de 1999 à 2009)



1 N'engage pas les institutions de référence.

2 Royal Higher Institute for Defence situé à Bruxelles.

3 Cf. André Dumoulin, « Crise russo-ukrainienne. Conséquences sur les politiques de défense OTAN, UE et de défense nationale », dans *Sécurité & Stratégie*, n° 126, IRSD, Bruxelles, juin 2016.

4 André Dumoulin, « Scénarios pour la Politique européenne de sécurité et de défense (PSDC) », *Sécurité & Stratégie* n°122/2, IRSD, Bruxelles, mai 2016.



n'est plus d'actualité. À cela s'ajoute la question toujours renouvelée de l'acception de la prise de risque par les gouvernements européens sur les théâtres extérieurs. Toute la difficulté pour les autorités politiques qui ont souvent une aversion aux engagements (dernier recours, y aller à reculons, paliers dans l'escalade, priorité à l'arme aérienne avec tir à distance de sécurité) est qu'un trop grand nombre de sacs mortuaires aura des effets négatifs sur le soutien aux opérations mais probablement aussi sur les résultats électoraux. Tout dépendra également de la situation sécuritaire interne (*homeland security*) qui pourrait aussi provoquer une fuite en avant vers davantage de répression...

Michel Goya, spécialiste d'histoire militaire et enseignant à Sciences-Po Paris et à l'Institut de relations

internationales et stratégiques, nous disait justement que *«l'asymétrie des moyens militaires techniques est très largement compensée par l'asymétrie morale, entre ceux qui sont prêts à mourir et ceux qui ne le sont pas»*. Le centre de gravité de Daech, c'est la motivation des djihadistes qui veulent fonder un ordre sacré, territorial, administratif et militaire bien enraciné dans le local, sur fond de brutalisation, d'exactions et de cruauté médiatisées. Parallèlement aux engagements militaires hors zone, c'est donc bien aussi l'idéologie qu'il faut combattre.

Généralement, le militaire se bat d'abord et avant tout pour son copain d'à côté. Beaucoup moins pour la patrie. Mais la notion de défense de la démocratie et des populations de son pays, y compris

Toute la difficulté pour les autorités politiques est qu'un trop grand nombre de sacs mortuaires aura des effets négatifs sur le soutien aux opérations mais probablement aussi sur les résultats électoraux.

sa famille et ses biens, reste incontournable. C'est le bien-fondé de la cause dans un cadre même si le post-héroïsme devient prégnant.

Aujourd'hui, les civils paient un lourd tribut. En 2015, 150 personnes ont été tuées et 360 blessés en Europe par le terrorisme djihadiste. Et on compte déjà plus de 250 morts pour 2016. Mais rien que l'opposition séculaire entre sunnites et chiites provoque dix fois plus de victimes. En vérité, les civils sont l'enjeu principal et les villes constituent le champ de bataille dominant.

Les interrogations philosophico-militaires demeurent

Si la priorité des priorités est celle de la défense de sa propre nation et de ses populations et que le message de groupes terroristes porte sur l'association «frappes externes/terrorisme interne», il n'est pas impos-

sible que certains pays renoncent et organisent le rapatriement de leurs forces en laissant les forces locales opérer. Actuellement, les forces occidentales en Irak sont majoritairement constituées de moyens aériens réalisant des frappes à distance de sécurité, de conseillers et de formateurs et de l'artillerie française à longue portée. La prudence reste de mise et la solidarité multinationale toujours fragile.

Toute la question est donc de savoir si, en rapatriant par prudence les hommes, on rapatrie en même temps cette épée de Damoclès invisible qui n'a assurément pas le même agenda que les capitales occidentales. À l'inverse, une défaite des djihadistes peut également entraîner en retour de ces éléments dans leur pays d'origine, les nôtres. Fameux sac de nœuds.

En fin de compte, si la sécurité-défense n'est pas un sujet sexy pour bien des citoyens, les paroles de Léon Trotsky restent pertinentes: *«Peut-être la guerre ne vous intéresse-t-elle pas, mais la guerre, elle, s'intéresse à vous.»* L'esprit de défense des valeurs européennes reste, d'évidence, à construire auprès de bon nombre de citoyens. ✚

L'Union européenne en quête d'éthique

C'est peu dire que la nouvelle de l'arrivée de José Manuel Barroso chez Goldman Sachs International a choqué. Et pour cause : Goldman Sachs a joué un rôle clé dans la crise des « subprimes », crise à laquelle, en tant que président de la Commission européenne, Barroso avait dû trouver des réponses. Goldman Sachs, c'est aussi la banque qui a aidé la Grèce à falsifier ses comptes publics.

Par Benjamin Bodson
Assistant en Droit de l'Union européenne - UCL

Kroes, De Gucht, Hedegaard... La liste des cas de « portes tournantes » d'anciens membres de la Commission européenne s'est allongée pour culminer avec l'affaire Barroso. Force est de constater que ces situations portent atteinte à l'image de l'Union européenne. Pour reprendre les mots du secrétaire d'État français chargé des Affaires européennes, elles font le « *lit des anti-européens* ». Les citoyens se sentent trompés. Ce qui choque le plus, c'est qu'une personne ayant occupé une fonction publique aussi importante au sein d'une institution considérée comme la « gardienne des traités » puisse ensuite servir les intérêts d'une banque dont les agissements ont été tellement décriés.

(Mal)honnêteté et (in)délicatesse

Après leur départ de la Commission, le code de conduite des commissaires impose à ses anciens membres de notifier toute activité professionnelle envi-

sagée pendant une période de 18 mois. La Commission se prononce alors sur la compatibilité de la fonction envisagée avec les « *devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation [...] de certaines fonctions ou de certains avantages* » qui s'imposent aux anciens et aux actuels membres de la Commission en vertu de l'article 245 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (ci-après, TFUE). Pendant ces 18 mois, les anciens membres de la Commission doivent s'abstenir de « *faire pression [et/ou] défendre la cause de leur entreprise, client ou employeur auprès des membres de la Commission et de leur personnel* ». Ces règles visent à prévenir tout risque de conflit d'intérêts. Cette période de latence ayant été respectée, la Commission Juncker a donc conclu à la légalité des nouvelles fonctions privées de Manuel Barroso.

En réalité, bien que le code de conduite établisse cette limite temporelle, l'article 245 du TFUE, texte hiérarchi-

quement plus élevé, n'en mentionne aucune. Les « *devoirs d'honnêteté et de délicatesse* » mentionnés s'appliquent donc sans limite de temps. À ceux-ci s'ajoute encore un devoir de confidentialité, lui aussi sans limite de temps (article 339 TFUE). Le nouveau job de Barroso n'est donc pas seulement « *moralement inacceptable* », pour reprendre les termes du président Hollande, mais également juridiquement contestable.

Que la Commission européenne n'y voie aucun problème est révélateur de l'éthique qui y règne. Mais elle n'est pas seule à encourir la critique, les gouvernements des États membres sont également restés étrangement aphones sur cette affaire. Seul le gouvernement français a condamné la nomination de Barroso. Du côté belge : silence complet.

Pourtant, au même titre que la Commission, le Conseil de l'Union européenne a la possibilité de saisir la Cour de justice s'il considère qu'un ancien membre de la Commission a violé l'un ou plusieurs des devoirs susmentionnés. Une sanction pécuniaire ne serait sans doute pas très efficace pour Barroso mais un arrêt de la Cour le condamnant serait symboliquement honteux et constituerait un précédent potentiellement capable de prévenir d'autres cas similaires.

Un comité qui confond éthique et justice

C'est donc sous la pression grandissante d'acteurs divers (citoyens, fonctionnaires et contractuels européens, eurodéputés, journalistes, aca-



démiques, ONG, etc.) que la Commission a décidé de revoir sa conclusion en consultant son comité d'éthique ad hoc. Ce comité est un organe interne à la Commission. Alors que l'on pouvait s'attendre à une appréciation éthique, il s'est livré à un prétendu raisonnement juridique formel, volant ainsi la vedette à la Cour de justice et outrepassant ses compétences. Le comité a souligné en effet qu'il fallait mettre en balance les intérêts de l'Union avec l'intérêt légitime d'un ancien Commissaire de poursuivre sa carrière, le cas échéant dans le secteur privé. Pour le Comité, un risque de conflit d'intérêts « existe certainement dans le cas présent » mais comme la nomination de Barroso chez Goldman Sachs est intervenue après l'expiration de la période de 18 mois, elle est parfaitement légale. En fait, le comité aurait dû être consulté non pas sur le caractère légal mais bien sur le caractère éthique du comportement de Barroso. De plus, l'avis ne lie pas juridiquement la Commission. Celle-ci peut en effet décider de ne rien faire ou au contraire d'opter pour la voie judiciaire. Que décidera le Collège des Commissaires ? L'avenir nous le dira.

Mandataires publics et fonction privée : changer la norme

Mais la question éthique déborde des couloirs de la Commission européenne. À l'annonce de l'entrée de Barroso chez Goldman Sachs, de nombreux parlementaires européens ont en effet exprimé leur mécontentement. Mais certains d'entre eux se sont tus lorsqu'il a été question de leurs propres règles de conduite.

Aujourd'hui, rien n'empêche en effet un parlementaire d'exercer une activité présentant un risque de conflit d'intérêts après la fin de son mandat. Plus surprenant encore, rien n'empêche qu'un parlementaire exerce une telle fonction pendant son mandat. Ainsi, le site POLITICO estime qu'à l'heure actuelle environ 176 (sur 751) eurodéputés exercent des activités rémunérées à côté de leurs fonctions parlementaires potentiellement conflictuelles avec celles-ci.

Ces « affaires » ont permis de révéler au grand public les faiblesses du système en place : manque de transparence, de responsabilité et d'habileté à prévenir un comportement malvenu. Plus largement, nombre de questions se posent, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national et même local. Quel niveau d'éthique sommes-nous en droit d'attendre des mandataires publics ? Qu'entendre par « éthique » ? Comment, le cas échéant, contrôler le respect de cette éthique ? En tant que représentant des citoyens, de l'intérêt public, il semble tomber sous le sens que les (anciens) mandataires publics ne devraient pas pouvoir occuper certaines fonctions privées. Comment, comme nous l'avons écrit avec le professeur Alberto Alemanno, changer la norme ? Des réponses doivent être données afin de rétablir la confiance des citoyens envers leurs institutions. L'Assemblée nationale française se penche en ce moment sur ces questions. Le Parlement fédéral belge en fera-t-il autant ?

Extrême droite : plaidoyer pour une contre-attaque européenne

En l'absence de ce renouvellement stratégique radical qui devrait rassembler la plus large alliance possible de forces sociales, politiques et culturelles, l'Europe risque de devenir le continent de la peur, le continent du repli défensif et identitaire sur lui-même ; un continent qui sera inévitablement gouverné par la droite nationaliste et anti-Union européenne.

Par Mario Telò
Membre de l'Académie royale des sciences

Le Brexit nous donne trois leçons. Premièrement, l'extrême droite a pris le leadership du mouvement europhobe et anti-immigrants et les tentatives du populisme de gauche de la concurrence sont destinées à l'échec, pour la simple raison que le nationalisme, le protectionnisme, l'intolérance ont toujours été et seront toujours des idées de droite. Deuxièmement, les populistes défendent l'irrationalité et refusent l'avis des experts : la majorité a voté contre l'avis des économistes qui, de droite et de gauche, libéraux ou keynésiens, ont montré, par des chiffres évidents, que chaque famille britannique va perdre des montants importants avec le Brexit. Et troisièmement, les forces démocratiques et pro-européennes ont échoué en raison de la pauvreté culturelle de leur discours défensif : elles n'ont qu'un seul choix comme alternative à la capitulation dans plusieurs pays du continent : passer à la contre-attaque par une

stratégie nouvelle conciliant la défense des droits sociaux (emploi, notamment des jeunes) malmenés par la crise avec des réponses fortes, claires



et progressistes aux besoins pressants de sécurité interne, contre le terrorisme et la criminalité, et externe, contre l'instabilité à nos frontières orientale (Russie) et méridionale (Daech).

Une vague noire sans précédent et un cancer culturel

Karl Marx avait bien prévu que l'économie mondiale provoquerait des crises structurelles mais ce qu'il n'avait pas prévu, c'est que ces crises faciliteraient l'extrême droite. Voilà des décennies que la menace de l'extrême droite autoritaire, intolérante, xénophobe, raciste, protectionniste, n'a pas été aussi forte qu'aujourd'hui.

Le parti de Geert Wilders est crédité du score le plus fort en vue des prochaines élections (mars 2017) aux Pays-Bas. Il pourrait conditionner d'autres partis et aboutir à demander un referendum

contre l'UE (qu'on appellerait alors le «Nexit»). C'est très irrationnel dans le pays de Spinoza, mais une partie des Hollandais a voté en 2016 par referendum contre l'accord de l'UE avec l'Ukraine démocratique et faisant ainsi un joli cadeau tant à Poutine ainsi qu'à ceux qui ont abattu le vol 370 de la Malaysian Airlines avec des centaines de citoyens néerlandais (enfants et femmes surtout) à son bord.

Chez notre autre voisin, la France, on constate que le parti europhobe, anti-immigrés et protectionniste de Marine Le Pen est le premier dans les sondages (27 %) et parviendra au 2^e tour de la présidentielle de 2017. L'extrême gauche a inutilement essayé de maîtriser la poussée eurosceptique provoquée par la crise multiple de ces années, mais les sondages montrent qu'elle a échoué et qu'elle ne fait que faciliter la tâche de la droite.



Il faut organiser une avant-garde de pays (9?) voulant réellement avancer dans l'intégration européenne.

En Italie également, la gauche de la gauche oscille entre les scores misérables de SEL et l'évolution de Cinq étoiles vers un parti «ni de droite ni de gauche» qui tisse des alliances non seulement référendaires (4 décembre) mais aussi électorales (à Rome, Turin, Grosseto) avec l'extrême droite de la Ligue de Salvini (qui a laissé tomber le clivage centre-périphérie au nom du modèle nationaliste de Le Pen), des post-fascistes et des cercles explicitement fascistes Ezra Pound. L'irrationalité de leur propos est évidente: contre l'euro, «monnaie allemande» (avec pourtant un Italien, Mario Draghi, à sa tête, dépensant 80 milliards par mois pour les économies en crise!) ; pour une «fermeture immédiate et totale des frontières»: un slogan étonnamment populaire dans un pays qui a, de toute évidence, tout à perdre d'une fermeture des seules frontières contrôlables avec la France, l'Autriche et la Suisse, seule possibilité de sortie pour une partie des 200 000 immigrés arrivant en Sicile chaque année.

En Allemagne on assiste, à l'est, au transfert de millions de voix de l'extrême gauche à l'extrême droite europhobe (AfD) comme aux pires moments de la crise de la république de Weimar (1933).

En Autriche, le candidat de l'extrême droite Hofer, qui avait perdu de justesse les présidentielles de 2016, risque fort de l'emporter à l'occasion des nouvelles élections, à répéter en début 2017. Sa plateforme est encore une fois: contre les immigrés et contre l'UE.

Ces mots d'ordre identitaires, basés sur les peurs et la haine des étrangers, l'ont déjà emporté dans la voisine Hongrie (Orban) et en Pologne, au nom de l'identité chrétienne nationale menacée par l'UE et les immigrés.

Ce qui est impressionnant est que l'Autriche, l'Allemagne et la Hollande font état d'un taux de croissance économique supérieur à la moyenne UE et d'un taux de chômage inférieur. De bien réfléchir à ceci devrait pousser les syndicats et les grands partis démocratiques à surmonter radicalement les limites des plateformes typiques de 2010-2012, uniquement axées sur l'économie et social (lutte contre l'austérité) et essayer, pour convaincre les électeurs populaires fascinés par l'extrême droite, de concilier ces demandes sociales avec des objectifs clairs en politique d'intégration des immigrés, protection des frontières externes, sécurité interne et externe, nouveau projet européen.

Ressusciter le clivage fascistes/antifascistes serait un vain *remake* du passé. Il faut une interprétation nouvelle de ce danger nouveau énorme qui tire profit de la crise multiple de l'UE et des démocraties nationales, des faiblesses et divisions de la gauche et des partis démocratiques. Il s'agit sans aucun doute de forces «illibérales», intolérantes,

nationalistes et protectionnistes sur le plan politique dont le modèle international – qu'ils partagent avec un Donald Trump – est le nationalisme autoritaire de Vladimir Poutine.

La contre-attaque doit aussi impliquer une nouvelle stratégie pour l'UE.

Une contre-attaque démocratique au nom de la raison doit se développer d'urgence tant sur le plan national que transnational et européen.

Les dimensions internationales de la crise européenne

«Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît pas sa propre langue.» D'entrée de jeu, le professeur Mario Telò rappelle cet aphorisme de Goethe pour insister sur la nécessité qu'il y a à comparer pour comprendre. C'est évidemment le cas en sciences politiques et encore plus en relations internationales. Le petit livre qu'il vient de publier sur l'Europe et le monde devrait avoir sa place dans la bibliothèque de tout «honnête homme» qui se pose des questions – et il y en a! – sur ce qu'est vraiment cette Europe qu'on attendait comme le Messie et qui, aujourd'hui, se révèle bien décevante. Mario Telo ne se veut pourtant ni un prophète de malheur, ni un donneur de leçons (encore que, comme enseignant, on le lui pardonnerait...). Si Machiavel pouvait en prendre connaissance, il dirait sans doute que le présent ouvrage rend compte «de la réalité effective des choses». Ce n'est pas tout mais ce n'est pas rien. Si l'Europe vous fascine, vous agace ou vous intrigue mais que vous ne savez pas pourquoi, un conseil: lisez-le. D'urgence. (jph)



Mario Telò, «L'Europe en crise et le monde», Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2016, 224 pages. Prix: 9 euros

La réforme de l'UE doit apporter plus d'efficacité – voie essentielle pour accroître la légitimité – au niveau des priorités de l'agenda: politique de réglementation des flux migratoires et de l'accueil des réfugiés, politique de contrôle des frontières externes, politique de sécurité internationale et de coopération accrue en matière de défense et enfin, renforcement de la gouvernance économique de la zone euro avec un budget et un parlement spécifiques.

Mais associer l'indispensable bond en avant de l'efficacité des politiques européennes à un renforcement parallèle de la légitimité démocratique des politiques n'est plus possible à l'échelle des 28 (ou des 27): il faut organiser une avant-garde de pays (9 ?) voulant réellement avancer dans l'intégration européenne. Les autres peuvent ne pas suivre, s'ils le souhaitent, mais n'ont pas le droit d'empêcher les volontaires d'aller de l'avant dans la construction politique européenne.

Si ce noyau dur, cette intégration différenciée, n'est pas rapidement constitué selon les procédures du traité de Lisbonne, un noyau dur sera *de facto* imposé par la droite allemande de Schäuble: un «club des trois A», tant au niveau de la monnaie unique que de la zone de libre circulation. Ce serait la fin de l'euro, monnaie symbole politique, de Schengen. Et donc aussi la fin de l'Union européenne. ♣

L'Europe des droits fondamentaux en souffrance

Invité en octobre dernier à présenter une conférence sur l'état des droits de l'homme en Europe, Michael O'Flaherty, le directeur de la très officielle Agence de droits fondamentaux de l'Union européenne, posait le constat suivant: « Nous avons mis en place un cadre des droits de l'homme impressionnant [...]. Mais aujourd'hui, pour la première fois, ce même système est remis en question, et c'est cela qui est effrayant. » Constat lucide ou trop alarmiste ?

Par Pierre-Arnaud Perroudy
Directeur « Europe et International » - CAL

On pourra toujours tenter de se reconforter en pensant que, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Europe n'a jamais connu une période de paix aussi longue (à condition toutefois de ne pas placer les frontières de l'Europe trop à l'est). C'est incontestablement un succès majeur et un grand nombre d'instruments de protection des droits fondamentaux ont été signés depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Mais de nombreux droits sont aujourd'hui rognés, suspendus, voire remis en question. Depuis les attentats du 11 novembre 2001 et la guerre déclarée contre le terrorisme, des pouvoirs sans précédent en démocratie ont été confiés au pouvoir exécutif américain. Parmi ceux-ci, la mise en place d'une surveillance de masse généralisée, la détention illégale dans des camps militaires (Guantanamo ou des bases secrètes en Europe), l'usage

de la torture ou encore la politique d'assassinats ciblés. En Europe également, le rouleau compresseur de la lutte contre le terrorisme, les vagues successives d'attentats et la crise économique ont pesé lourd sur les droits fondamentaux.

Des droits bafoués au nom de la souveraineté nationale

S'il ne faut pas sous-estimer les modifications profondes qu'implique cette guerre mondiale contre le terrorisme, une autre critique des droits de l'homme est en marche au nom de la souveraineté nationale. Bien avant le Brexit, les Britanniques se montraient très critiques envers la Cour européenne des droits de l'homme qui les a condamnés pour avoir voulu extradier des personnes qui risquaient la torture ou pour avoir suspendu un peu vite le



droit de vote des détenus en prison. Toujours au nom de la souveraineté, le premier ministre hongrois Viktor Orbán a affirmé en 2014 que son projet était de construire une démocratie «non libérale», avec comme modèle revendiqué la Turquie, la Russie et la Chine. Grâce à une majorité de deux tiers au parlement, il a systématiquement muselé les contre-pouvoirs et adopté une série de mesures qui s'écartent de plus en plus des standards européens de protection des droits de l'homme, sans que cela entraîne de véritables réactions de l'Union européenne. Depuis un an, la

Pologne a pris le même chemin et au vu des scores promis aux partis populistes qui essaient un peu partout en Europe et dont les idées contaminent le discours public et les programmes de partis plus modérés, il n'est pas exclu que d'autres pays suivent.

Une triste question d'intérêts

Par ailleurs, même si ce n'est pas nouveau, il est toujours pénible de voir comment l'UE et les États membres n'hésitent pas à sacrifier les droits fondamentaux sur l'autel de leurs intérêts immédiats. L'accord honnête avec la Turquie pour tenter de contenir les vagues de migrants en est un exemple. Les ventes d'armes à l'Arabie saoudite en sont un autre. Tout comme l'incroyable faiblesse des réactions européennes face au scandale de la surveillance américaine, dont les écoutes et interceptions ont touché jusqu'au plus haut sommet de la hiérarchie européenne. Les raisons en sont tristement simples: toutes les agences de renseignement européennes rêvent de pouvoir faire la même chose et, dans une moindre mesure, le font déjà. Et ces mêmes agences dépendent bien trop des renseignements que leurs «alliés» américains peuvent leur fournir grâce à ces outils pour se soucier du droit à la vie privée.

Une protection plus théorique que pratique

Le tableau est donc bien sombre. Mais le paradoxe, c'est que l'Europe et ses États membres n'ont jamais été engagés par autant de conventions de protection des droits fondamentaux. Et

que les juridictions chargées de les protéger fonctionnent globalement bien. La Cour de justice de l'UE et la Cour européenne des droits de l'homme ont développé une jurisprudence très abondante sur des sujets aussi divers que le droit à un procès équitable, la liberté d'expression et d'association, la liberté de croire ou de ne pas croire, l'interdiction de la torture, la protection de la vie privée, l'interdiction de la discrimination, etc. Sur papier, la liste est impressionnante mais la pratique diffère quelque peu. D'une part, l'écart entre les intentions, la volonté affichée de défense des droits de l'homme et les actes est devenu abyssal. Le traitement réservé par l'UE aux migrants en atteste. D'autre part, les institutions européennes se montrent incapables –pour autant qu'elles en aient réellement la volonté– de faire respecter les valeurs fondamentales sur lesquelles l'Europe s'est construite. L'exemple de la Hongrie est flagrant de ce point de vue. La combinaison de ces deux éléments sape la crédibilité et la légitimité de l'Union européenne sur la question des droits de l'homme.

Nouvelles pistes pour le respect des droits

Tout n'est heureusement pas aussi noir et certains tentent de faire bouger les lignes. Des discussions sont en cours au Parlement européen et au Conseil pour créer un mécanisme permanent de contrôle du respect des droits fondamentaux par tous les États membres. D'autres sont en cours sur l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme, décidée par le traité

L'écart entre les intentions, la volonté affichée de défense des droits de l'homme et les actes est devenu abyssal.

de Lisbonne entré en vigueur en décembre 2009. L'impact de cette adhésion est énorme car toute personne (donc pas uniquement les citoyens européens) pourra désormais assigner des institutions européennes, comme la Commission, devant la Cour européenne des droits de l'homme et y demander réparation. Il s'agit d'une avancée majeure pour la protection des droits fondamentaux.

Alors, constat lucide ou alarmiste? Même s'il existe des raisons de rester optimiste, les vents sont globalement contraires aux droits fondamentaux. Le danger aujourd'hui serait de fragiliser la démocratie et les droits de l'homme au motif de vouloir les défendre. Et au-delà de cette recherche d'équilibre, c'est véritablement notre vision de la démocratie et de la justice mondiale qui est en jeu. Comme le relevait pertinemment Mireille Delmas-Marty, à défaut d'une justice mondiale efficace, c'est une police mondiale sans contrôle qui risque de s'instaurer. Pas sûr que les droits de l'homme en sortent gagnants. ✦

Les voies de la diplomatie sont impénétrables

Malgré le phénomène de sécularisation de la société, de plus en plus d'États et d'organisations supranationales se rendent compte que le « religieux » est un élément politique avec lequel il faut compter. Le « fait religieux », nouvel outil obligatoire de politique étrangère ?

Par Paul Destrée
Journaliste

Septembre 2005, un quotidien danois publie une dizaine de dessins supposés représenter le prophète de l'islam. Le contexte est lourd car, un an plus tôt, le cinéaste néerlandais Théo Van Gogh a été assassiné suite à la diffusion d'un court-métrage critiquant vertement la religion musulmane. La suite est connue : durant près d'un an, des réactions virulentes vont secouer le monde entier. Le Danemark et plusieurs pays occidentaux, dont notamment la France en tant que patrie de *Charlie Hebdo*, seront pris à partie par des groupes islamistes. Mais également par plusieurs États musulmans qui, sous couvert de défendre l'islam, mobiliseront leurs services diplomatiques et décréteront des embargos commerciaux.

Dans cette crise sans précédent, les Occidentaux pensent tout d'abord pouvoir s'en tirer par quelques déclarations apaisantes. Mais rien n'y fait, les vieilles recettes diplomatiques s'avèrent inopé-

rantes et les chancelleries, impuissantes, en restent très perplexes. Il est vrai également que de multiples manipulations brouillent les cartes et que, en coulisse, toute une série d'acteurs s'ingénie à faire monter la pression au maximum.

On ne badine pas (diplomatiquement) avec la religion

La question de l'importance des faits religieux prend à cette occasion une dimension nouvelle. Quelques années plus tôt, Madeleine Allbright, alors secrétaire d'État de Bill Clinton, avait déjà pressenti l'importance que prenait le facteur religieux dans les relations internationales. À l'époque, la guerre faisait rage dans les Balkans et certaines pièces du puzzle yougoslave ne pouvaient pas se comprendre sans une certaine connaissance des réalités religieuses. Les États-Unis n'étaient d'ailleurs pas seuls à faire le même constat. Plusieurs pays dont le Canada,

Dans certains milieux diplomatiques internationaux s'organisent aujourd'hui des séminaires « religion et affaires étrangères ».

la Grande-Bretagne et la France s'adjoindront à leur tour des spécialistes du fait religieux. L'Union européenne allait faire la même démarche quelques années plus tard.

Pour pas mal de diplomates, il s'agissait d'une véritable révolution copernicienne. Beaucoup d'entre eux, en effet, sont des enfants de la modernité laïcisée qui, pour dire les choses simplement, part du principe que le religieux relève de la sphère privée et ne devrait pas interférer avec la diplomatie. Mais il

leur a fallu se rendre à l'évidence que, dans certains pays, il est parfois indispensable de passer par des religieux qui

possèdent une aura et une influence que n'ont pas – ou plus – les politiques. Dans certaines circonstances, le danger est donc d'avoir de mauvaises réactions par manque d'expertise et d'amplifier les problèmes au lieu de calmer le jeu.

Lors de la crise des caricatures, le premier réflexe du gouvernement danois avait été de rejeter toute idée de négocier quoi que ce soit avec les ambassadeurs des pays musulmans sur un sujet qui, *in fine*, relevait d'une des libertés fondamentales reconnues notamment par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, celle de l'expression. Dans le cas du film *Fitna*, réalisé par le leader populiste néerlandais Geert Wilders en 2008, le gouvernement de La Haye allait réagir tout autrement, se distancier très rapidement du film et dénoncer son auteur comme fauteur d'islamophobie. De plus, au contraire de certains imams danois qui avaient jeté de l'huile sur le feu, des leaders musulmans néerlandais contribueront à calmer les esprits chez leurs coreligionnaires.





Lorsqu'en 2012, le film américain *L'innocence des musulmans* a été diffusé sur Internet, des manifestations violentes ont ciblé notamment des représentations diplomatiques de pays occidentaux. Cette vague a culminé avec l'incident de Benghazi au cours duquel l'ambassadeur US en Lybie a été assassiné. Les services européens dirigés à l'époque par la commissaire britannique Catherine Ashton avaient alors publié une déclaration commune avec la Ligue arabe, l'Organisation de la coopération islamique et l'Organisation de l'unité africaine pour dénoncer

la violence mais également pour montrer un certain respect à l'égard des sensibilités musulmanes.

Un « clash des civilisations » simpliste et réducteur

Ces douloureuses péripéties ont ouvert les yeux à certains acteurs diplomatiques européens de premier plan. Pour eux, le plus grand danger serait en effet de tomber dans une conception des relations internationales qui épouserait la théorie dite du « *clash des civilisations* » du politologue américain Samuel Huntington qui avait vu dans les conflits de l'ex-Yougoslavie une confirmation de ses vues à ce sujet. Pour la résumer grossièrement, on peut dire qu'elle présuppose que les différentes régions du monde correspondraient à des aires culturelles, et donc religieuses, particulières. Dans cette optique, l'Occident serait nécessairement « chrétien » et l'Orient nécessairement « musulman », etc. Or, en gommant la diversité des traditions religieuses en présence, cette théorie méconnaît la réalité, bafoue les nuances culturelles et réécrit l'histoire de manière tendancieuse. Elle présuppose également que les êtres humains sont prédéterminés par un essentialisme culturel et religieux. C'est pour combattre ce dangereux simplisme que dans certains milieux diplomatiques internationaux s'organisent aujourd'hui des séminaires « religion et affaires étrangères » dont le but est de sensibiliser des fonctionnaires, européens et des pays membres, au fait religieux et à son impact, qu'il soit positif ou négatif, sur le travail diplomatique.

Cependant, martèlent certains observateurs avertis, il ne s'agit pas de se focaliser sur le monde musulman : dans plusieurs pays à majorité bouddhiste ou hindoue, par exemple, se produisent également des faits très graves au nom de critères religieux. De même, de nos jours, en Europe, certains pays développent des politiques nationales dans lesquelles des présupposés labellisés « chrétiens » inspirent directement des lois qui impactent frontalement tous les citoyens.

Être attentif au fait religieux, être capable de comprendre les tenants et les aboutissants de certaines formes de pensée à caractère religieux, est donc devenu aujourd'hui une nécessité incontournable pour les acteurs de la diplomatie, qu'elle soit supranationale comme celle de l'Union européenne ou nationale.

Les risques d'une instrumentalisation

Mais la plus grande objection face à cette ouverture au fait religieux reste cependant celle d'une toujours possible instrumentalisation. Car, bien entendu, sous prétexte d'exiger le respect de certains prescrits théologiques déguisés en faits culturels, ce sont d'autres agendas qui apparaissent très vite. Par exemple, se préoccuper du sort de telle ou telle minorité religieuse quelque part dans le monde peut être une démarche humanitaire complètement désintéressée. Mais peut relever également d'une tactique politique visant à pousser des pions sur un échiquier plus global tout en rendant *de facto* certaines positions inattaquables car frappées du sceau du soi-disant religieux.

Dans certains pays, il est parfois indispensable de passer par des religieux qui possèdent une aura et une influence que n'ont pas – ou plus – les politiques.

Les diplomates sont bien conscients de cet écueil. Ils reconnaissent notamment que certains groupes sont très bien organisés et arrivent à avoir leurs entrées dans les salons feutrés des institutions nationales et/ou européennes. La difficulté est alors de réussir à rester ouvert à tous, y compris à ceux qui n'ont pas les moyens de faire du lobbying à Bruxelles, Paris, Londres ou Washington, et de pouvoir écouter tout le monde.

Un chantier incertain car s'engager dans le marécage du fait religieux reste toujours très risqué. Tout d'abord parce que personne ne sait précisément où sont les limites de ce qui est « religieux » et de ce qui ne l'est pas. Par exemple, la liberté de culte peut constituer un indice de l'état des libertés dans tel ou tel pays. Il s'agit alors d'une problématique de libertés fondamentales qu'on désigne sous l'acronyme FoRB (*Freedom of Religion or Belief*). Mais sous couvert du respect de tel ou tel prescrit religieux, réel ou supposé, on peut tout aussi bien promouvoir des droits particuliers, établir des barrières entre les personnes ou encore miner d'autres libertés comme, entre autres et par exemple, la liberté d'expression. ✚

Ceci n'est pas une « crise des migrants »

Plus d'un million de migrants ont atteint l'Europe en 2015. La majorité d'entre eux ont fui la guerre et les persécutions. À défaut de routes sûres et légales, et face à des frontières de plus en plus fermées, ils prennent d'énormes risques pour tenter d'obtenir une protection en Europe. Et pourtant, il ne s'agit pas d'une « crise des migrants » mais bien d'une crise politique européenne. Et, pire encore, d'une crise d'humanité.

Par Jessica Blommaert
Chargée des questions d'asile et de protection - CIRÉ ASBL

En 2015, un peu plus d'un million de migrants ont demandé l'asile au sein de l'Union européenne. Ces femmes, ces enfants et ces hommes sont majoritairement originaires de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak, d'Érythrée, du Pakistan ou encore d'Iran et de Somalie. Ils fuient la guerre, les persécutions ou la misère la plus totale.

À défaut de voies sûres et légales, toujours plus de morts en mer

Au cours de la même période, au moins 3 770 décès ont été recensés en mer Méditerranée. Mais il y a probablement beaucoup de morts non répertoriés dont les corps ne sont pas retrouvés. En 2016, alors que l'UE se félicite de la diminution des arrivées de migrants sur son sol avec environ 330 000 pour les dix premiers mois de l'année, l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dénombrent pourtant dans le

même temps près de 4 000 personnes mortes en Méditerranée en tentant de rejoindre le sol européen. Un record absolu.

Les passeurs sont pointés par l'UE comme étant les uniques responsables de ces tragédies. Il est vrai que certains d'entre eux sont des criminels et des trafiquants d'êtres humains qui profitent de la situation. Mais, en réalité, ce sont les politiques de fermeture des frontières menées par l'UE et ses dirigeants qui génèrent les réseaux de passeurs. Les migrants ont recours à des passeurs parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Sans voies d'accès légales pour migrer dans des conditions sûres et dignes, ils sont obligés d'emprunter des voies très dangereuses et de faire appel à des passeurs. Désespérés, ils sont prêts à risquer leur vie en montant à bord d'embarcations de fortune pour traverser la mer et atteindre l'Europe.



Inadéquation de la réaction de l'Europe face à la « crise »

Craignant un appel d'air et considérant l'arrivée plus importante de migrants comme une menace, l'Union européenne choisit d'adopter des mesures pour « endiguer les flux ». Les mesures prises sont inadéquates ou portent atteinte aux droits fondamentaux : renforcement du contrôle et de la surveillance des frontières européennes avec Frontex, fermeture de la route des Balkans pour empêcher les migrants arrivés en Grèce de poursuivre librement leur parcours vers un autre État membre, mise en place de *hotspots* sur les îles grecques et italiennes pour enregistrer, tri et arrêter des migrants dès leur arrivée sur le sol européen, manque de solidarité...

Car, loin de se montrer solidaires entre eux, les États européens se montrent en effet désunis. Certains ont unilatéralement construit des murs et érigé des barbelés pour que les migrants ne puissent pas passer. D'autres ont durci leurs lois à l'égard des demandeurs d'asile et des réfugiés pour paraître le moins accueillants possible.

À quelques rares exceptions près, les États européens ont continué à appliquer aveuglément le règlement Dublin, pourtant inéquitable et inefficace. Celui-ci désigne le premier État d'entrée dans l'UE comme étant le seul et unique responsable du traitement de la demande d'asile.

Alors que la Grèce constitue avec l'Italie la première porte d'entrée sur le territoire européen, les autres États de l'UE n'ont montré qu'une faible solidarité vis-à-vis de ces deux pays en s'accordant difficilement sur de petits quotas de relocalisation. Ainsi, fin septembre 2016, à peine 5 651 personnes avaient été effectivement relocalisées depuis ces deux pays vers un autre État membre.

Les obstacles des migrants sur le sol européen

Une fois arrivés sur les îles grecques et italiennes, après un trajet semé de dangers, les migrants ont enduré un calvaire qui est loin d'être terminé. Avec la mise en place des *hotspots* en Italie et en

Grèce, les personnes sont stoppées net à leur arrivée et souvent détenues dans des conditions inhumaines, comme l'ont dénoncé notamment Médecins sans frontières, Amnesty et le HCR. Celles qui ne seraient pas détenues sont souvent livrées à elles-mêmes, avec peu de moyens de subsistance. Et celles qui continueraient leur route pour atteindre un autre pays d'Europe, parfois aidées de passeurs, sont désormais bloquées aux frontières avec les Balkans.

Fin septembre 2016, près de 14 000 personnes étaient ainsi bloquées sur une île grecque avec la menace d'être renvoyées vers la Turquie, considérée comme un « pays sûr » pour les migrants et réfugiés en vertu de l'accord conclu en mars 2016. Cet accord prévoit que les migrants sont soit retenus en Turquie soit renvoyés vers la Turquie s'ils arrivent en Grèce.

Avec l'adoption de toutes ces mesures et surtout du *deal* avec la Turquie, l'Union européenne a clairement démontré qu'elle fermait sa porte aux migrants et aux réfugiés en s'asseyant sur ses valeurs humanistes et en mettant en péril le droit d'asile. Ce droit fondamental est pourtant garanti par la Convention de Genève et le droit européen et impose aux États européens d'accueillir et de protéger les personnes migrantes en besoin de protection.

Une crise politique européenne face à une crise d'humanité

Face aux défis migratoires qui se présentent à elle et aux drames humains qui se déroulent sous ses yeux, l'Europe apporte en fait des solutions ina-

déquate et dangereuses à ce qu'elle nomme la « crise des migrants ».

Pourtant, il ne s'agit pas d'une « crise migratoire ». Parler de « crise » sous-entend en effet que la problématique peut être résolue rapidement, voire réglée définitivement, alors que la question de la migration et de l'exil existe depuis toujours. Parler de « crise » sous-entend aussi que l'arrivée des migrants en Europe constitue un problème, et que la solution à ce problème serait simplement d'empêcher ces personnes d'arriver sur le territoire européen. Ce qui est illusoire. Les migrants trouveront toujours un moyen d'arriver, en s'exposant à davantage de dangers.

Il serait plus juste de parler d'une « crise des politiques européennes » car l'UE réagit à l'arrivée de migrants en adoptant des mesures de plus en plus strictes à l'égard de ces personnes, sans se soucier de leur accueil et du respect de leurs droits humains, alors même que l'UE se revendique de valeurs humanistes.

Au-delà des considérations politiques, nous sommes bien face à une « crise d'humanité ». Car nous parlons bien d'êtres humains que nous devrions accueillir et protéger. De personnes qui fuient la guerre et la persécution ou la misère la plus totale et qui tentent, au péril de leur vie, d'atteindre l'Europe.

L'Europe a non seulement les moyens mais aussi l'obligation légale d'ouvrir plus largement ses portes à ces personnes. En ne le faisant pas, elle contribue directement aux drames humains qui se déroulent sous nos yeux, quotidiennement. ✿

Un entretien avec Pierre Galand

« Nous sommes des lanceurs d'alerte »

Présidée par Pierre Galand, la Fédération humaniste européenne est sur de multiples fronts. Il faut dire que, entre la défense du droit à l'avortement et la lutte contre le populisme, en passant par la dénonciation des lobbys religieux et conservateurs au sein des institutions européennes, les combats ne manquent pas. Forte des 60 associations laïques et humanistes qui la composent, la FHE entend surtout réveiller une Europe en berne.

Propos recueillis par Pierre Jassogne
Journaliste

Espace de Libertés : Depuis sa création en 1991, la Fédération humaniste européenne a rassemblé laïques et humanistes pour lutter contre l'influence des religions sur la prise de décision au niveau européen. Vingt-cinq ans plus tard, quel bilan tirez-vous ?

Pierre Galand : Malheureusement, leur influence est encore importante, notamment pour pousser les commissaires européens qui ont des matières éthiques dans leur responsabilité à consulter systématiquement les autorités religieuses. Ce rapport de force, disproportionné, ne correspond pourtant pas à l'évolution des sociétés en Europe de l'Ouest, toutes affirmant une volonté de sécularité. Depuis la création de la FHE en 1991, cette emprise des institutions religieuses sur la vie démocratique et politique européenne n'a pas dimi-

nué. Les religions se sont constituées en lobby, avec des capacités fortes, comme la Commission des évêques de la Communauté européenne (COMECE), dont la tâche est d'informer les autorités catholiques des débats sur des questions aussi fondamentales que le droit à l'avortement, l'euthanasie ou encore le financement de la recherche sur les cellules souches reproductives. Sur ce dernier point, c'est un débat que l'on n'a pas gagné, en tant qu'humanistes, parce que sous la pression des Églises, l'Europe a accepté de ne pas financer ces recherches. C'est aberrant, alors que dans le monde arabe ou aux États-Unis, ils n'ont pas ce problème. Cette tendance s'est renforcée avec l'entrée de pays comme la Pologne ou la Hongrie qui ont la volonté d'affirmer l'idée des fondements chrétiens de l'Europe.

Si nous voulons battre le populisme, il faut aller à la rencontre des citoyens qui sont touchés, contaminés, par le message de l'extrémisme et de ses dérives racistes ou nationalistes.

Ces lobbys religieux ont des relais et des moyens importants. Avez-vous ces mêmes relais ?

Il y a une écoute plus grande de la part des institutions qu'elle ne l'était précédemment. Notre mission est de faire entendre la voix des laïques et des humanistes au niveau des institutions européennes, de trouver des fronts communs sur l'avortement, sur les droits des homosexuels, sur l'éducation sexuelle, sur le droit de mourir dans la dignité... Des parlementaires nous consultent et attirent notre attention sur le besoin de renforcer la présence laïque dans les institutions européennes. C'est positif, mais il y a encore un énorme travail à faire. Je plaide pour que d'autres associations renforcent cette cellule afin d'avoir une capacité d'action plus importante. On représente 60 organisations avec leurs forces et leurs faiblesses, en fonction des réalités nationales. Les pays entrants n'ont aucun moyen. D'autres sont très organisés. Notre force, c'est que nous partageons des valeurs

communes entre laïques, humanistes et athées et que nous nous retrouvons sur des enjeux essentiels pour la démocratie comme la séparation entre la religion et l'État au sein des institutions européennes. Notre fédération fonctionne sur un principe de solidarité, notamment quand les droits fondamentaux sont menacés dans certains pays, y compris au-delà de l'Europe. Ensemble, on peut pointer des violations des droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne le blasphème, toujours en vigueur dans des pays comme la Grèce ou l'Italie, où, face à la pression du Vatican, de plus en plus de médecins se retranchent derrière l'objection de conscience pour éviter de pratiquer des avortements. En quelque sorte, nous sommes des lanceurs d'alerte...

Assiste-t-on partout en Europe à ce repli conservateur et religieux qui remet en cause les principes mêmes de la construction européenne et les libertés fondamentales des citoyens ?

En effet. Ce sont des groupes minoritaires, de plus en plus dynamiques, qui mènent ces combats rétrogrades au niveau des institutions européennes et de certains gouvernements de l'Union européenne. La preuve, c'est toute cette pression autour de l'avortement. Regardez le combat des femmes polonaises qui sont descendues dans la rue par milliers pour défendre leur droit à l'IVG. Les attaques se multiplient en Europe. Elles ne sont pas toujours frontales, ni même visibles, mais elles

sont bien souvent insidieuses en cherchant, par exemple, à multiplier les obstacles pour les femmes qui souhaitent avorter. C'est chaque fois le fait de l'Église catholique et de partis conservateurs. On me reprochera une fois de plus de ne pas assez parler de l'islam, mais en tant que président de la Fédération humaniste européenne, j'ai face à moi des organismes intégristes et conservateurs chrétiens, protestants, orthodoxes ou catholiques. Ils font front et ils rassemblent des moyens énormes pour faire pression.

Avez-vous l'impression que l'Europe n'a ni les moyens, ni la volonté de lutter contre cela ?

Normalement, l'Europe devrait pouvoir piloter un vivre ensemble apaisé, dans lequel les conflits religieux n'auraient pas leur place. C'est n'est pas le cas, malheureusement. D'où notre ambition, celle de permettre à tout le monde de coexister. Nous ne nous battons pas contre les croyants mais contre des institutions religieuses qui mènent des combats en violation totale avec les libertés fondamentales, avec la capacité des individus à faire leur choix eux-mêmes. En tant que laïques et humanistes, nous nous retrouvons de plus en plus souvent en difficulté. Quand on est au Parlement européen, on est confronté à des partis qui naguère pouvaient faire preuve d'une certaine tolérance, à l'instar du Parti populaire européen (PPE). Mais avec l'arrivée des pays de l'Est, le PPE a aujourd'hui dans sa majorité des parlementaires issus de pays

où on a carrément mis en cause les libertés fondamentales, la charte européenne des droits fondamentaux et d'autres règles comme la convention de Schengen. D'où un silence assourdissant. Quand on sait que le président de la Commission ou le président du Conseil sont du même bord, il y a lieu de se poser des questions sur la manière dont se vit la démocratie européenne aujourd'hui. On s'aperçoit aussi que ce sont les nationalistes et les extrémistes qui tiennent le haut du pavé, en menaçant notre vivre ensemble...





C'est l'objet de *Wake up Europe* qui sera lancé en mai prochain ?

Pierre Galand: Oui. Face aux flux migratoires, l'Europe a montré qu'elle n'était pas capable de respecter ses propres traités. Sa seule réponse fut la fermeture des frontières. Une marche arrière énorme. Le résultat, c'est que

des populistes qui, comme Viktor Orbán, hurlent à la défense de l'Europe chrétienne se font des voix sur le dos des migrants. Aujourd'hui, en Europe, il y a 400 km de barrières, ce qui est tout à fait scandaleux. Notre souci, c'est de mobiliser les opinions publiques dans un sens qui ne soit ni le repli sur soi, ni la méfiance totale vis-à-vis de l'autre. Si nous voulons battre le populisme, il faut aller à la rencontre des citoyens qui sont touchés, contaminés, par le message de l'extrémisme et de ses dérives racistes ou nationalistes. L'objectif serait de donner un coup de projecteur à des initiatives citoyennes, concrètes, locales et intelligentes. Dans des domaines divers, le point commun de ces personnes sera qu'elles n'attendent pas que la solution vienne des pouvoirs publics. C'est un moyen pour réaffirmer nos fondements éthiques dans une société qui veut nous imposer un retour en arrière inquiétant. Aujourd'hui, on doit réapprendre à lutter. Je suis pour une laïcité de combat. Il y a trop de risques, de dérapages dans nos démocraties, il y a trop d'inadvertance de la part du monde politique qui, face à ces défis majeurs, répond par l'état d'urgence, ce qui est le meilleur moyen pour que les citoyens ne comprennent plus rien. Il faut reconstruire un mouvement d'espérance, d'indignation et de résistance pour construire une société qui participe au progrès de l'humanité à partir des citoyens eux-mêmes. ✦

Les valeurs européennes, dernier rempart à la survie de l'UE

Le 23 juin 2016, l'Union européenne s'est enfoncée encore un peu plus dans la crise lorsque, à 51,9 % contre 48,1 %, les Britanniques se sont prononcés en faveur de la sortie de leur pays. Quoi qu'on en dise, il s'agit d'une décision inédite pour l'Europe. Un électrochoc de plus dans l'histoire de la construction européenne.

Par Maxime Habran
Chargé de cours adjoint à la faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie - ULg

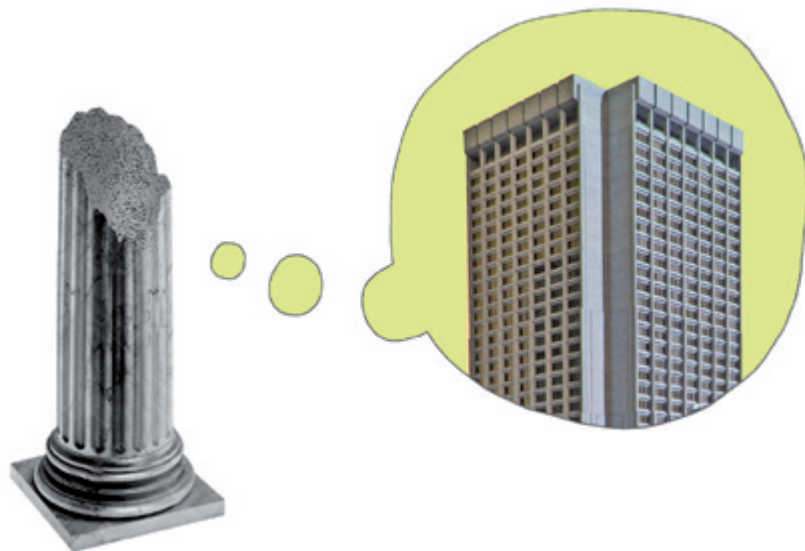
Ce énième écueil marque sans doute la fin d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe. Les dirigeants européens ne semblent plus avoir de prise sur le destin de l'Union. Pire, les considérations nationales (élections en France et en Allemagne en 2017, désaccords sur le CETA et le TTIP, montée des extrêmes aux quatre coins de l'UE) prennent en otage la bonne gouvernance européenne. Les projets européens sont plus que jamais liés aux politiques nationales, comme si la souveraineté nationale reprenait progressivement le dessus.

Des valeurs bafouées

À l'heure actuelle, c'est le champ des valeurs qui semble traverser la crise la plus importante. La question des valeurs européennes et de leur respect est fondamentale. Encore plus quand la démocratie vacille. Le partage de valeurs communes et leur promotion

sont des conditions d'adhésion. Mais elles sont aussi des conditions de maintien au sein de l'Union. Ainsi, le traité de Lisbonne précise que « *l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.* »

La question des valeurs européennes et de leur respect est fondamentale. Encore plus quand la démocratie vacille.



En cas de violations graves et persistantes de celles-ci, l'Union dispose d'une arme dite «nucléaire». L'État en cause peut en effet se voir privé d'une partie de ses droits, en ce compris son droit de vote au sein du Conseil. La Hongrie, dirigée par Viktor Orbán, est bien connue pour ses positions anti-européennes et franchit de manière régulière la ligne rouge: mise en place de réformes controversées, mesures contre les plus pauvres, contrôle de la publicité, mise en péril de l'indépendance de la justice, érection d'un mur à la frontière avec la Serbie pour empêcher les milliers de migrants d'entrer sur son territoire et, plus récemment, une consultation populaire sur l'immigration.

À l'heure où l'Europe va mal, ne faudrait-il pas un acte fort ?

Malgré les faits et les levers de boucliers de certains États, l'Union n'a pas encore eu recours à ce mécanisme.

D'abord parce que la mise en œuvre est difficile (modalités de vote) ; ensuite parce qu'une telle mesure risquerait d'accroître les tensions dans le pays concerné. Tout au plus, l'Union se contente de mises en garde et de demandes de mise en conformité avec ses principes démocratiques. Certaines valeurs sont bafouées, les États membres faussement scandalisés et l'Europe toujours empêtrée quand il s'agit malgré tout d'un allié qui est concerné.

L'Europe aurait-elle du mal à se regarder en face ? De manière générale, est-elle en mesure de promouvoir sur la scène internationale des valeurs que les États membres eux-mêmes ont du mal à respecter ? En tout cas, certains se demandent ouvertement si l'accord UE-Turquie sur les migrants s'inscrit dans la ligne droite du respect des valeurs. Le Parlement européen rappelait dans un récent rapport que la Turquie était loin d'être sans reproche sur la question du res-

pect des droits de l'homme : attaques contre la liberté de la presse, reprise des hostilités contre les Kurdes et, plus récemment, violation des droits humains à l'occasion de la répression du coup d'État manqué contre le président Erdoğan de juillet 2016.

L'accord entre l'UE et la Turquie a pour but de réduire la migration vers l'Europe suite, entre autres, aux conflits en Syrie et sa région. Aux termes de celui-ci, les migrants irréguliers (c'est-à-dire ceux qui ne demandent pas l'asile ou dont la demande d'asile a été jugée infondée ou irrecevable) qui ont rejoint les îles grecques en traversant la Turquie sont renvoyés vers celle-ci aux frais de l'UE. Un pays est considéré comme «sûr» s'il dispose d'un système démocratique et s'il n'y a pas de conflit armé ou la présence de persécutions sur son territoire. L'État en question doit également avoir ratifié la convention de Genève sans limites géographiques. À cela s'ajoute le fait que la Cour européenne des droits de l'homme interdit de renvoyer une personne dans un pays, y compris considéré comme «sûr», s'il y a un risque que ce dernier renvoie lui-même cette personne dans un autre pays qui serait risqué pour elle. Peut-on dire que ces différentes conditions sont respectées par la Turquie ? Indubitablement non. En réalité, l'Union européenne a tenté de se débarrasser d'un problème se posant sur son territoire en passant un accord avec un pays dans lequel il existe, selon plusieurs États et organisations, des violations flagrantes et persistantes des droits de l'homme ainsi que des règles fondamentales d'un État de droit.

Mais que fait l'Union européenne ?

À l'aune du *Brexit* et enlisée dans une crise migratoire sans précédent, l'UE semble avoir singulièrement perdu de sa superbe. Le portait est sombre. Il n'y pas de quoi fantasmer, l'Union ne fait plus rêver ; à tel point qu'il est permis de se demander ce qui constitue encore le terreau européen. Les accords internationaux (CETA et TTIP) patinent ; la crise migratoire a jeté un froid sur l'ensemble du territoire européen, mettant à mal l'accord de Schengen et le principe de la libre circulation des personnes. Le retour des frontières et du



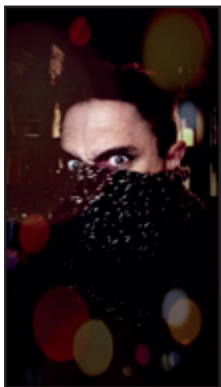
C'est aujourd'hui que l'Union européenne doit montrer qu'elle est forte et capable de rassembler autour d'un projet européen digne de ce nom.

contrôle de celles-ci est régulièrement remis à l'agenda des États ; le système européen est vivement critiqué tant il ne sait pas agir dans l'urgence. La spirale négative de ces dernières années tire l'Union vers le bas. Sur fond de montée des extrêmes aux quatre coins de l'Europe, sans un sursaut, nul ne peut dire ce qu'il adviendra.

Pourtant, ne soyons pas défaitistes. L'Union européenne s'est construite dans la douleur à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Elle a su rapidement assurer une autosuffisance alimentaire et se reconstruire autour d'un projet

commun. Mais elle a grandi vite, trop vite peut-être, sans prendre en considération sa propre capacité d'intégration. Demain, l'Europe à 27 doit être repensée. Plus de 60 ans après son commencement, un nouveau projet commun doit être dessiné. Il faut recréer le lien entre l'Europe et les citoyens.

La boîte de Pandore est désormais ouverte. Il va falloir stopper la surenchère des partis populistes qui, en France, aux Pays-Bas en Italie et ailleurs, veulent prendre exemple sur le Brexit. C'est aujourd'hui que l'Union européenne doit montrer qu'elle est forte et capable de rassembler autour d'un projet européen digne de ce nom. La contagion ne doit pas avoir lieu. Et il nous appartient, en tant que citoyens, de réinventer l'Union. L'article 1 du traité de Lisbonne prévoit une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe. David Cameron n'en voulait pas. Exit le Royaume-Uni. Peut-être est-ce en réalité une occasion unique de recréer une nouvelle dynamique européenne? ✚



Vous l'aurez remarqué, ce mois-ci, nous accueillons un nouvel illustrateur: **Max Tilgenkamp** ou **Stripmax**. Né le 26 août 1978 à Bruxelles, il est également dessinateur de presse et de bande dessinée né. Après des humanités littéraires classiques, il suit des études de bande dessinée à Saint-Luc (Bruxelles) et de graphisme à l'ERG. Après un bref passage dans le monde de la pub, il entame sa carrière de dessinateur de presse tout en continuant activement à travailler dans l'*underground* bruxellois (label de musique électronique, fanzines, BD, etc.). C'est dans ce cadre libre qu'il développe son style particulier mêlant collage photographique, dessin assisté par ordinateur et dessin traditionnel. Il enchaîne depuis les collaborations ponctuelles ou régulières avec *Le Soir*, *Metro*, *Moustique*, *Le Vif*, *l'Express*, *La Recherche*, *Psikopat*, *Trends Tendances*, *The Economics*, La Ligue des droits de l'homme et bien d'autres... En parallèle à ses activités dans la presse,

il continue de créer des couvertures de livre, des pochettes de CD et DVD, des collaborations avec des collectifs de danse, de musique, d'art contemporain et de bande dessinée.



Le programme Tutorat : la réussite pour tous

Créé par l'Université libre de Bruxelles en 1989 et piloté par l'ASBL Schola ULB depuis 2006, le programme Tutorat est le plus grand dispositif de soutien scolaire gratuit en Région de Bruxelles-Capitale. Partenaire des écoles, le Tutorat a effectué une nouvelle rentrée scolaire cet automne.

Par Claire Sourdin Laine
Coordinatrice de Schola ULB

Objectif : égalité des chances

Alors que le décrochage scolaire touche près d'un élève sur cinq en région bruxelloise, le programme Tutorat vise depuis ses origines la réussite scolaire des jeunes les plus fragiles. L'action menée a pour objectifs d'aider les jeunes en difficulté scolaire et de leur permettre de reprendre goût à l'école et à l'apprentissage. Schola ULB a décidé de mettre l'accent sur la (re)construction d'un projet d'avenir propre à chacun. Le programme cible prioritairement les élèves des écoles primaires et secondaires classées en encadrement différencié. Par sa gratuité, il favorise l'égalité des chances.

Objectif : engagement

Le programme Tutorat repose sur l'engagement d'étudiants inscrits auprès des universités et hautes écoles bruxelloises et appelés «tuteurs». Motivés, formés et accompagnés dans leur investissement par quatre salariés, les tuteurs de Schola ULB animent chaque année, à partir d'octobre, des

ateliers de soutien scolaire, auprès de groupes constitués de trois à huit élèves volontaires, une à trois fois par semaine.

Ce dispositif est source d'entraide et de citoyenneté. Interrogés chaque année sur les motivations de leur implication, les tuteurs soulignent la dimension solidaire de leur investissement. Engagement valorisant, le Tutorat permet également aux étudiants de développer des compétences appréciées sur le marché de l'emploi: pédagogie, gestion de groupes, autonomie... Tous volontaires, les étudiants perçoivent quand même un petit défraiement. Le Tutorat permet ainsi d'unir utilité, formation et solidarité. Près de 180 étudiants-tuteurs sont actuellement actifs au sein de Schola ULB.

Objectif : collaboration avec les écoles

Le programme Tutorat de Schola ULB repose sur une relation étroite avec les 48 écoles partenaires. Il se déroule ainsi au sein de leurs locaux. Il implique une

véritable collaboration avec l'équipe pédagogique et favorise les échanges durables, pendant plusieurs années scolaires consécutives. Les étudiants-tuteurs sont en contact régulier avec les enseignants des élèves qu'ils accompagnent.

Objectif : qualité

Récompensé par le Prix Comenius de l'Unesco en 2004, le programme Tutorat bénéficie d'une expérience solide. Chaque année, l'équipe de Schola ULB s'appuie sur l'évaluation menée auprès des enseignants, tuteurs, élèves et directions d'école pour renforcer la qualité de l'offre proposée. La formation continue des tuteurs va ainsi être renforcée pour l'année 2016-2017. C'est également sur la base de ces évaluations régulières que l'association s'est ouverte à l'enseignement primaire en 2011. C'est dans la même logique que l'ASBL développe depuis septembre 2015 une offre de tutorat dédiée aux élèves de l'enseignement qualifiant. Par ailleurs, le programme Tutorat de Schola ULB a servi de modèle pour la création d'autres projets similaires, portés par des acteurs différents en Wallonie et auprès de plusieurs universités néerlandophones.

Objectif : développement

Depuis sa création, le programme Tutorat a permis d'accompagner près de 28 000 élèves grâce à l'engagement de 3 000 étudiants-tuteurs. Ce n'est pas fini! Cette année scolaire, Schola ULB prévoit d'aider quelque 1 400 élèves répartis au sein de 48 écoles primaires et secondaires, des différentes



© Schola ULB

filières et réseaux d'enseignement, en Région de Bruxelles-Capitale. Malgré ce déploiement conséquent, les besoins restent très importants. Plusieurs écoles sont candidates à l'accueil du projet. D'autres, déjà partenaires, souhaitent intensifier l'action dans leurs murs. Contrainte par des moyens limités, l'ASBL ne peut actuellement pas répondre positivement à ces sollicitations. Schola ULB recherche donc intensément de nouveaux partenaires financiers pour étendre son action.

Depuis plus d'un quart de siècle, le Tutorat est la preuve qu'un soutien scolaire de qualité, gratuit pour les élèves, peut être mis en place avec des moyens raisonnables. En effet, l'organisation annuelle d'un groupe hebdomadaire ne coûte en moyenne que 1 000 euros, soit seulement 125 euros par élève. Solution simple, pragmatique et efficace, le programme Tutorat est une façon concrète d'agir en intelligence avec l'école et de relever le défi de la réussite scolaire. 🌱

Qui était Pléthon ?

De nos jours, ce nom ne dit sans doute plus grand-chose. C'est dommage car ce philosophe néo-platonicien fut probablement l'un des penseurs les plus originaux de tous les temps. Sa période fut pourtant la pire de toutes pour Byzance. Assiégé depuis des dizaines d'années par les Turcs ottomans, ce qui restait du brillant empire était alors réduit à la ville de Constantinople et à quelques possessions résiduelles en Grèce. Mais ces péripéties n'empêcheront pas notre Pléthon

—un pseudonyme inspiré des noms de Plotin et Platon— de marquer l'histoire de la pensée en renouvelant l'approche qu'on faisait alors de Platon. L'originalité de ses positions lui vaudra de sérieuses menaces et il devra s'exiler en catastrophe. Mais dans les années 1420, le danger turc pousse l'empereur Jean VIII Paléologue à partir pour l'Europe pour y

implorer en personne le secours de ses coreligionnaires. L'aide des chrétiens d'Occident se heurte à une condition de taille : mettre fin au grand schisme d'Orient, reconnaître la primauté du Pape de Rome sur les autres patriarches et, surtout, adopter le credo latin. Le prix était exorbitant mais c'était une question de vie ou de mort. Toute honte bue, l'empereur fit en sorte que la délégation orthodoxe qu'il avait emmenée accepte le marché. Seuls quelques irréductibles, dont Pléthon, refusèrent de se plier à la raison d'État. À Byzance, alors même que le Turc campait au pied des vénérables murailles, le peuple et une bonne partie du personnel religieux orthodoxe ne décoléraient pas contre l'empereur qu'ils accusaient d'avoir vendu son âme au Pape. Mais le séjour de Pléthon en Italie fut l'occasion pour l'immense savant byzan-

tin de rencontrer ses confrères européens et de prendre part à d'intenses débats théologiques qui allaient contribuer à diffuser la pensée néo-platonicienne dans l'Italie de la Renaissance. L'une des périodes les plus cruciales de l'histoire du monde : celle de la fin ultime du dernier avatar de l'Empire romain mais, surtout, le début d'une nouvelle ère qui verra triompher un subtil mélange de théologie chrétienne et de philosophie grecque et dont, *volens nolens*, nous sommes toujours aujourd'hui les héritiers.



Xavier De Schutter, «De Byzance à Florence. Sur les traces de Pléthon», Louvain-la-Neuve, EME éditions, coll. «L'Histoire en mouvement», 2016, 202 pages. Prix : 19 euros

Pour les fêtes, pensez Éros

C'est un ouvrage hors des sentiers battus que vient de signer notre collaboratrice Suzy Cohen, dont vous avez pu apprécier les dessins dans nos numéros de septembre et d'octobre 2016. Sous le titre *Femmes entre Éros et...*, voici un volume constitué de dessins et de textes courts, combinés ou non, qui subliment l'esprit et le corps de la femme en un tout revendicatif d'une libération sans cesse à réaffirmer.

Tantôt naïf, tantôt suggestif ou explicite, le trait s'effeuille au fil des mots qui suggèrent, interpellent, réclament du lecteur qu'il élargisse l'horizon de ses certitudes, de sa norme, de sa perception. «*Ta lèvre crevassée porte des mots polaires.*» «*J'honore en te voyant tout un siècle d'orages.*» On navigue aux confins de l'Éden et du

Hadès. Les influences de l'Orient et de l'Afrique se mêlent dans ces humanités offertes au regard de celui qui sait les accueillir avec bienveillance.

Cet ouvrage tient autant du livre que du porte-document et il faut



souligner l'audace de l'éditeur, Traverse, pour s'être aventuré dans ce concept-album si particulier.

À se procurer d'urgence ou à offrir en cadeau original à ceux que la culture alternative motive.



Suzy Cohen, «Femmes entre Éros et...», Bruxelles, Traverse, coll. «Ambo», 2016. Prix : 20 euros

N'avons-nous rien vu venir ni rien compris ?

Ces dernières semaines, plusieurs livres aux titres à première vue comparables sont sortis presque simultanément. Des titres dans lesquels il est question de n'avoir «rien vu venir» ou de n'avoir «pas compris». En les parcourant, on apprend sans surprise qu'ils sont autant de conséquences collatérales —si l'on ose dire— des attentats islamistes qui ont secoué l'Europe ces dernières années. Ils tentent en tout cas de comprendre pourquoi, en effet, ces événements ont pris de court tout le monde ou presque. Ces livres ont également en commun d'avoir été écrits par des chercheurs universitaires dont on devine qu'ils sont peut-être un peu penauds face au dérapage imprévu de leur sujet d'étude. Pointons plus spécialement ici un livre collectif dirigé par l'excellent anthropologue de l'UCL Pierre-Joseph Laurent. Il rassemble les textes de seize chercheurs belges qui s'étaient réunis à Louvain-la-Neuve en mars 2015 pour partager leur vision des choses avec leurs étudiants. Le but était de tenter de circonscrire la problématique en des termes et des formats susceptibles de la rendre compréhensible à tout un chacun ; mais également de développer une analyse plus fine que celle que, au même moment, les médias déversaient à qui mieux mieux et sans grand esprit critique. Louable intention... qui, avant la publication du résultat, fut prise de vitesse par de nouveaux rebondissements sanglants, à Bruxelles, en mars de l'année suivante. Au-delà du fait que cet épisode a prouvé une fois de plus que le tempo des terroristes est décidément plus rapide que celui des académiques, il nous reste aujourd'hui un ouvrage d'une rare qualité et d'un très haut niveau d'expertise et qui tient le pari de remettre des mots justes sur des événements qui, comme rarement dans l'histoire, «signifient» terriblement le monde comme il va.



Pierre-Joseph Laurent (dir.) «Tolérances et radicalismes : pourquoi n'avons-nous pas compris ? Le terrorisme islamiste en Europe», Mons, Couleur livres, 2016, 192 pages. Prix : 18 euros



74 Le théâtre citoyen et militant
contre le paradoxe européen

76 Le féminisme en bulles et en slogans

78 Petits arrangements avec Dieu



*Tiguidanké Diallo, comédienne en procédure
de demande d'asile, joue son propre rôle dans
« Ceux que j'ai rencontrés ne m'ont peut-être
pas vu ».*

Le théâtre citoyen et militant contre le paradoxe européen

Dans le cadre du Festival des Libertés, le NIMIS Groupe présentait en octobre dernier «Ceux que j'ai rencontrés ne m'ont peut-être pas vu». Plus qu'une pièce de théâtre, c'est un engagement militant et politique. Accompagné de demandeurs d'asile, le collectif de comédiens détaille et expose un véritable travail de recherche documentaire sur les enjeux économiques, politiques et humains liés à l'immigration en Europe.

Par Soraya Soussi
Journaliste

Le NIMIS groupe, c'est treize comédiens, sept professionnels et six amateurs qui travaillent comme bénévoles car ils ont le statut de demandeurs d'asile. Ce sont des hommes et des femmes présentés comme étant dans «l'illégalité» sur le territoire belge. *Ceux que j'ai rencontrés ne m'ont peut-être pas vu* raconte les histoires de ces hommes et femmes, avec humour et légèreté pour s'aligner sur l'absurdité de cette «illégalité».

Art et engagement citoyen

Tout a commencé par un échange entre le Conservatoire de Liège et le Théâtre national de Bretagne. Un projet financé généreusement par l'Union européenne. Au même moment, les rafles contre les Roms étaient menées à Paris. L'UE dépensait des sommes d'argent farineuses pour repousser les étrangers hors de l'Union. Le NIMIS Groupe

a donc voulu comprendre ce paradoxe. Les comédiens ont effectué leur enquête auprès du monde associatif, de juristes, de chercheurs universitaires, de travailleurs sociaux, etc. Durant leur recherche, ils se sont rendus au centre ouvert de la Croix-Rouge, à Bierset. Ils ont proposé aux personnes en cours de procédure d'asile de participer à des ateliers de théâtre. Les rencontres, les histoires entendues devaient être sues, vues et entendues par le public. Qui pouvait mieux raconter le parcours des demandeurs d'asile que ces derniers ?

Du travail documentaire et de la rencontre humaine sont nées l'indignation puis la création artistique. Mais ce projet théâtral dépasse la prestation artistique et se veut engagé. En donnant la parole à celles et ceux qui ne sont pas autorisés à l'avoir, la rupture avec le politique est marquée au fer rouge.

L'absurde décrit le ridicule

«Si vous ne souhaitez pas être complice d'hommes et de femmes dans l'illégalité, vous avez 40 secondes pour quitter la salle.» Quelques recommandations plus tard sur l'écran, un autre message apparaissait : «Si la police arrive, prétendez assister à une scène de Shakespeare. Puis applaudissez et riez de manière totalement exagérée. Faisons un test.» Le ton est donné. Le public est embarqué dans l'illégalité et prêt à s'en moquer par son absurdité. Les scènes s'enchaînent dans ce qui semble être une caricature. Détrompez-vous ! L'absurde est réalité et fait rire. «Quand on expliquait aux gens du collectif comment cela se passait pour nous lors des interviews, ils étaient choqués d'apprendre comment les fonctionnaires nous traitaient. Mais, nous, ça nous faisait rire. La situation était parfois tellement ridicule qu'on ne pouvait s'empêcher d'en rire», explique Tiguidanké Diallo, une comédienne guinéenne qui a rejoint le NIMIS Groupe.

Ici, tous les comédiens s'appellent Bernard Christophe. Un migrant, un réfugié, un citoyen européen, un fonctionnaire, tous sont pris dans la spirale des enjeux liés à l'immigration. Tout

le monde est tout le monde. Mais les migrants et les réfugiés ne sont personne, aux yeux des institutions et de ceux à qui cela rapporte. Dans les médias aussi, Bernard Christophe est un chiffre.

Sur l'écran de la scène, des milliards d'euros défilent. Des montants alloués au marché de l'immigration. Un véritable business entretenu par l'Europe avec son lot de morts. Chacun sur son siège s'affaisse, s'indigne intérieurement. «Nous espérons que la pièce ait le plus de répercussions possible. Notre objectif est d'informer le public sur ce qui se passe réellement dans les coulisses de l'immigration et de ses institutions et casser les idées reçues», explique Tiguidanké.

Tiguidanké Diallo souhaite continuer l'aventure du NIMIS Groupe pour s'exprimer au nom des demandeurs d'asile des centres fermés et ouverts. Ce 7 décembre, le NIMIS groupe jouera au théâtre Marni devant les parlementaires européens de tous les partis. Une rencontre que les comédiens attendent avec impatience. «Je me suis engagée dans une lutte. Si ces personnes ont une âme, j'arriverai à la toucher. Et si par bonheur, j'arrive à rester en Belgique, je continuerai à pratiquer cet art engagé.»



«Ceux que j'ai rencontrés ne m'ont peut-être pas vu»

Par le NIMIS Groupe

Les 9 et 10 décembre à la Cité Miroir (Liège)

Du 13 au 17 décembre au Théâtre national (Bruxelles)
www.nimisgroupe.com



© Véronique Vercheval

«Si la police arrive, prétendez assister à une scène de Shakespeare. Puis applaudissez et riez de manière totalement exagérée. Faisons un test.»

Le féminisme en bulles et en slogans

Quand on associe le savoir d'une spécialiste de l'analyse du discours lié au genre et au féminisme au talent créatif d'un dessinateur qui s'est fait connaître dans les milieux féministes avec un blog et une BD sur le harcèlement de rue et le sexisme ordinaire, cela donne une bande dessinée didactique et décalée.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

En mars 2015, nous consacrons un article¹ aux *Crocodiles* du dessinateur formé à Saint-Luc Thomas Mathieu. Avec ces incarnations reptiliennes de nombreuses idées reçues à caractère misogyne, du sexisme, des clichés sur le rôle de l'homme et de sa virilité, la BD fit pas mal parler d'elle à sa sortie et se mua même en une expo itinérante. Pour compléter ses témoignages illustrés, Thomas Mathieu donna la parole, dans sa postface, à quatre militantes parmi lesquelles Anne-Charlotte Husson, doctorante en sciences du langage et enseignante à l'Université Paris 13 et animatrice du blog «Genre!». C'est donc sur le terrain du blog féministe que leur chemin se sont croisés. Et tous les deux reviennent aujourd'hui avec un nouveau projet très abouti, cette fois-ci encore dans l'univers du dessin, des planches et des phylactères.

Vulgariser le.s féminisme.s

Partant que constant que «malgré des avancées significatives durant le XX^e siècle, le combat féministe reste toujours

d'actualité», le duo a décidé de s'attaquer à la vulgarisation du féminisme, ou plutôt des féminismes. Car les choses se compliquent dès la tentative de définition. «Je m'étais rendu compte qu'il n'existait pas vraiment de livre simple et accessible à tou.te.s sur le féminisme qui puisse être utilisé comme outil pédagogique», écrit Anne-Charlotte Husson sur son blog. Elle ne cache pas que ce fut un défi, notamment de par le format court imposé par la collection «La petite bédéthèque des savoirs», sorte de «Que sais-je» en BD, et par le public large (à partir de 14 ans) auquel elle s'adresse.

Le défi a été relevé haut la main par le duo, qui a choisi de traiter le sujet par à travers sept slogans et citations triés sur le volet. «Un choix qui ne fut pas simple, tant les problématiques liées au féminisme sont nombreuses», explique dans la préface David Vandermeulen, scénariste auteur et grand spécialiste de la vulgarisation littéraire. Ont ainsi retenus les citations et slogans suivants: «La femme a le droit de monter



© Husson/Mathieu/Éditions du Lombard (Dargaud Lombard SA) 2016

Thomas Mathieu et Anne-Charlotte Husson en personnages de BD.

à l'échafaud, elle doit également avoir celui de monter à la tribune» d'Olympe de Gouges, «Le privé est politique», «On ne naît pas femme, on le devient» de Simone de Beauvoir, «White woman listen!», «Nos désirs font désordre», «Le féminisme n'a jamais tué personne, la machisme tue tous les jours» de Benoîte Groult et «Ne me libère pas, je m'en charge» interprété par de jeunes féministes d'aujourd'hui.

Quand l'histoire devient BD-friendly

Ces phrases sorties des écrits de grandes figures du féminisme et ces slogans souvent repris en calicots dans les marches de femmes et autre manifestations féministes sont autant d'entrée par les différentes portes du féminisme. «Pour exploiter réellement le potentiel de la bande dessinée, il était nécessaire de ne pas écrire des textes trop denses ni trop long», a constaté l'auteure. C'est là que

le talent du dessinateur-coloriste est intervenu: avec un mélange équilibré de texte et d'illustrations, la bande dessinée retrace en effet les étapes les plus marquantes du mouvement féministe et s'attarde sur les concepts incontournables que sont le genre, le constructivisme, l'intersectionnalité ou encore le *male gaze* (ce fameux regard masculin par défaut).

Par ces mots entrés dans l'histoire et la mémoire collective, ce voyage du passé au présent couvre pas mal d'époques, de notions et d'idées, met un grand nombre de féministes à l'honneur et est ponctué de réflexions contemporaines d'une Anne-Charlotte Husson assise derrière son bureau et d'interventions teintées d'humour noir d'une Olympe de Gouges dont il ne reste... que la tête. Et fait de cette BD un nouvel ouvrage de référence grand public sur le féminisme. 🌸



Anne-Charlotte Husson et Thomas Mathieu, «Le féminisme. En sept slogans et citations», Bruxelles, Le Lombard, coll. «Petite bédéthèque des savoirs», n°11, 2016, 96 pages. Prix: 10 euros

1 Amélie Dogot, «Haro sur les crocos!», dans *Espace de Libertés*, n°437, mars 2015, pp. 76-77.

Petits arrangements avec Dieu

On s'arrange toujours avec Dieu. Avec ses «Sept histoires pas très catholiques», Armel Job esquisse le portrait à géométrie variable du catholicisme populaire, quelque part dans les Ardennes belges d'après-guerre. Entre poids des convenances et liberté chérie.

Par Julie Luong
Journaliste

«De nos jours, s'il y a bien une race arrogante et insupportable, c'est celle des athées.» Quel mérite y a-t-il, demande d'entrée de jeu le narrateur, à ne pas croire en Dieu en un temps et un lieu où c'est devenu la règle? Autrement héroïques furent jadis les impies de nos campagnes, dont la royale indifférence au qu'en-dira-t-on impose le respect. «Un mécréant, dans un bourg comme Ferval, c'était aussi rare qu'un dévot aujourd'hui.» Ferval ou Gromont: ce sont les villages imaginaires

mais ardennais dans l'âme où Armel Job, lui-même originaire de Bastogne, campe ces sept histoires qui s'emboîtent comme autant de poupées russes. Tel personnage ici secondaire passe plus loin à l'avant-plan et inversement. Une chorégraphie douce-amère par laquelle l'auteur laisse entendre que la morale est surtout une question de perspective. Et que toute vue d'ensemble, privilège de la fiction, enterre les velléités de se juger les uns les autres.

Armel Job, l'un des écrivains belges les plus remarquables de ces dernières années.



© Weyrich édition

Chasteté, fidélité... et plus si affinités

Dans *Les cigarettes de l'abbé Volner*, nous voyons le curé de Ferval se consumer pour la jeune et timide Paula – «*Quoiqu'on en pense, mieux vaut une fille que les enfants de chœur*», le rassure son supérieur – avant de découvrir, dans la nouvelle suivante, que Paula, si elle voulut enlever l'abbé à son sacerdoce, l'aima au fond avec peu de conviction: «*Comment s'approprier un être torturé au point de s'infliger la prêtrise?*» Mis dans le secret des remords de l'épicier Valentin, dont les nuits passées à Liège pour la crie du jeudi matin servaient de rendez-vous avec sa maîtresse, nous apprenons plus loin qu'il était équitabement trompé par sa femme Maggy – et, comme de bien entendu, avec son meilleur ami. Dans ce vaudeville toujours plus tendre que vache, ce n'est ni la passion brûlante ni le péché d'orgueil qui opèrent en sous-main des vies officielles mais, bien plus encore, l'inertie, une ignorance chaste de soi-même et la compassion pour autrui, valeur chrétienne s'il en est. «*J'ai eu pitié*», dira Maggy à propos de son amant, marié à la trop belle Blanche qui lui refusait ses faveurs.

Croyance et mécréance fluctuantes

Dans ces destins ordinaires, la religion n'apparaît ni comme un refuge ni comme une menace, mais comme une présence diffuse, avec laquelle les personnages entretiennent une relation ambivalente. Les dévots le sont par contingence. Les mécréants craignent le blasphème. On pèche sans y

penser. On se confesse à contretemps. L'oncle Achille refuse l'absolution assurant qu'il «*s'arrangera lui-même avec Dieu*» avant d'être pris d'un ultime doute: et s'il se trouvait séparé de son épouse dans cet au-delà auquel il ne croit pas? L'abbé Volner qui, pas moins qu'un autre, pense à tout quitter pour une femme, se laisse mollement remettre dans le droit chemin par le vicaire général: «*À quoi bon regretter? La loyauté un jour ou l'autre implique la trahison*», se console-t-il. Quant à Valentin, le non-pratiquant, il s'obstine à vouloir remettre entre les mains d'un prêtre une hostie achetée à un «*gosse de pauvres*», ignorant la tradition liégeoise des «nuelles», ces hosties non consacrées que vendaient alors les enfants d'Outremeuse au moment du Nouvel An.

Foi de femme

Dieu, du reste, est un problème mineur. Il en va autrement des conventions sociales. Cela est d'autant plus vrai pour les femmes qui – à tout seigneur tout honneur – tiennent le beau rôle de ces histoires «pas très catholiques», qu'elles soient des filles-mères contraintes de se racheter une morale en tournant le dos à la «*puissance irradiante*» du désir, des beautés qui, comblées d'elles-mêmes, se passeraient bien de la maternité ou des jeunes mariées infertiles «*comme toutes les femmes réprouvées de la Bible*». Qu'elles soient, enfin, les filles de ces femmes: un peu plus libres, un peu plus fortes, à l'image de Paula qui, après avoir séduit un prêtre, vécut «*loin des usages, des règles, des sacrifices*». En mauvaise catholique. Comme une profession de foi. ✝



Armel Job, «Sept histoires pas très catholiques», Longlier, Weyrich, 2016, 140 pages. Prix: 14 euros

Le chemin du collapse

Par Xavier De Schutter
Philosophe

Pour quelle raison les baleines viennent-elles échouer si souvent sur nos côtes? En auraient-elles assez de vivre dans les océans pollués par nos soins et nos besoins irréfléchis, consuméristes et collapsogènes? Préfèrent-elles le suicide à une pâle survie en des eaux devenues hostiles? Prophétesses des temps prochains, nous annoncent-elles je ne sais quel cataclysme? Les oracles antiques n'y auraient pas vu un signe de bon augure et il m'est difficile de ne pas leur prêter une oreille attentive. Il est vrai que je suis d'un naturel pessimiste, mais vu que l'optimisme est habituellement talonné par la déception, sa petite sœur explorée, j'estime qu'être pessimiste aide à vivre ou à survivre sans trop verser de larmes. L'eau des océans et des fleuves, l'air que nous respirons, la pluie qui arrose le sol dont nous tirons les produits qui nous sustentent, tout est gravement pollué par notre civilisation productiviste et subséquemment écocide. Voilà peut-être le message que les baleines viennent nous livrer en échouant sur nos plages: le chemin que vous suivez aveuglement, vous autres bipèdes humains, mène à votre déclin.

En tout état de cause, il semble bien que nous laissions à nos descendants une poubelle en guise de planète. Gageons que la nature aura le dernier mot en nous rappelant que la Terre ne nous appartient pas mais que nous lui appartenons. Elle pourrait se débarrasser avec une

souveraine indifférence, ou plutôt même avec soulagement, des hôtes inopportuns que nous sommes devenus depuis la maléfique révolution industrielle. Nous ne serions pas la première race à sombrer dans le néant, les dinosaures ne me contrediront pas. Malheureusement, il est peu probable que nos restes fossilisés soient exposés dans le musée des sciences naturelles de je ne sais quelle civilisation à venir. Encore que. Qui sait?

D'aucuns prédisent un effondrement généralisé. Cette perspective a d'ailleurs donné naissance à la collapsologie, réflexion sur le *big lapsus* d'une civilisation autodestructrice ou, pour le dire autrement, sur l'incontestable dégradation de la biodiversité et les catastrophes écologiques qui se préparent à l'échelle mondiale.

Il faut croire que l'*Homo Sapiens* n'est pas si *Sapiens* qu'il veut le clamer. Après tout, c'est lui-même qui s'est affublé de cet adjectif élogieux: «sage, intelligent». Se serait-il ainsi autoproclamé prématurément et présomptueusement, sans avoir encore fait ses preuves? Par malheur, l'accès à la conscience qui caractérise le genre humain ne s'est guère accompagné de bon sens. Il y a donc de fortes chances que nous subissions le même sort que les dinosaures. L'humanité collapsera par manque de discernement, à moins qu'elle ne devienne *Sapiens*. Et pourtant, les baleines nous avaient prévenus. ✦

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

**Funérailles civiles
de toutes classes et crémation**

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles
Tél. 02 537 05 64

Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél: 02 538 15 60
GSM: 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact: Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématisé. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

Annonces

Théâtre, émissions, appel aux dons... les bonnes énergies



ESPACE de Libertés

Éditeur responsable:

Jean De Brucker

Directeur de la publication:

Yves Kengen

Rédacteur en chef:

Jean-Pol Hecq

Secrétaire de rédaction:

Amélie Dogot

Production:

Fabienne Sergoyne

Illustrations:

Stripmax

Graphisme:

YEBOgraphics

Imprimeur:

Dereume printing

Fondateur:

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique: 20 €, Étranger: 32 €
par virement au compte du CAL :

IBAN: BE16 2100 6247 9974

BIC: GEBABEBB

TVA: BE 0409 110 069

ISSN: 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél: 02 627 68 68 - Fax: 02 627 68 01

E-mail: fabienne.sergoyne@laicite.net

www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS
DE LA LAÏCITÉ
DÉCEMBRE 2016

À LA TÉLÉVISION

Les territoires de la souffrance (28')

Présentation: Vinciane Colson

Des génocides aux attentats... Y aurait-il chez l'homme une part maudite qui le pousserait à créer le désordre, un côté sombre qui l'inciterait à répandre la souffrance? Ce documentaire du Centre Laïque de l'Audiovisuel tente d'analyser et de comprendre par quels mécanismes mystérieux l'humain peut se transformer en démon ou en sage, en crapule ou en héros.

Date	Heure	Chaîne
14/12	20H00	La Trois

Le harcèlement, je veux en parler! (10')

Présentation: Vinciane Colson

Pour aborder la thématique du harcèlement à l'école et sur Internet, ce reportage donne la parole aux enfants eux-mêmes. Focus sur des jeunes qui ont réalisé un court-métrage sur le harcèlement dans un atelier d'expression organisé par Bruxelles Laïque.

Date	Heure	Chaîne
13/12	Fin de soirée	La Une
19/12	20H00	La Trois

Égalité, fraternité, compétition (28')

Présentation: Vinciane Colson

L'émission proposera un regard sur le sport au prisme des valeurs qu'il transporte. Des valeurs telles que le respect, la solidarité et le partage, au cœur des principes qui animent aussi la laïcité et qui ont pour effet de gommer les inégalités sociales, les communautarismes ou encore les replis identitaires.

Date	Heure	Chaîne
24/12	10H30	La Une
25/12	09H20	La Une
28/12	20H00	La Trois

Que faire de nos différences? (10')

Présentation: Catherine Haxhe

Intégration, radicalisation religieuse, communautarisme, exclusion... Des défis de plus en plus complexes pour les professionnels des secteurs de la culture, de l'enseignement, de la jeunesse, du social, pour les élus et pour chacun!

Date	Heure	Chaîne
27/12	Fin de soirée	La Une
02/01	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Prix Henri La Fontaine, l'humanisme à l'honneur

Laïcité: best of 2016, perspectives 2017

Samedi 17 décembre

Samedi 24 décembre



pour les
fêtes

LE PASS POCHE

C'EST DES
CADEAUX!



LE PASS FETES DU THEATRE DE POCHE
C'EST : 3 SPECTACLES + 1 CINE + 1 MUSEE